



CONTRAT DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

AVANT PROJET



CONTRAT DU BASSIN VERSANT
DE L'ÉTANG DE L'OR
AVANT PROJET

SOMMAIRE

UN DIAGNOSTIC POUR CONSTRUIRE L'AVENIR	4
SYNTHESE	7
1 LE TERRITOIRE	8
2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIERE LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT	11
DIAGNOSTIC	21
1 ETAT DES MILIEUX	23
2 PRESSIONS QUANTITATIVES ET INCIDENCES	28
3 PRESSIONS QUALITATIVES ET INCIDENCES	30
4 SATISFACTION DES USAGES	32
ENJEUX	33
1 LE PERIMETRE	34
2 LES ENJEUX, LES OBJECTIFS	36
JUSTIFICATION DE L'OUTIL ET SA MISE EN OEUVRE	42
3 ANALYSE COMPARATIVE DES OUTILS DE GOUVERNANCE	43
4 LES CHOIX RETENUS	44
5 ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	45
ATLAS CARTOGRAPHIQUE	49
1 LISTE DES CARTES	50

UN DIAGNOSTIC POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, le Symbo a conduit en concertation avec les acteurs du territoire **un diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or**. Cette opération a été réalisée par le groupement SAFEGE – GIRUS. Il débouche vers un projet de territoire dénommé « **CONTRAT DU BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE L'OR** ».

Ce document en reprend les principaux volets. Sur la base d'un rappel de la méthode de conduite de projet réalisée, il est conçu de façon à permettre une double lecture en présentant d'une part la synthèse des différentes facettes de l'opération et d'autre part en détaillant le diagnostic qui a conduit à l'élaboration des enjeux et au choix du dispositif de gouvernance adopté. Afin de permettre une lecture plus aisée, l'ensemble des cartographies sont regroupées à la fin du rapport.

La Méthode

Etablir un cadre commun de connaissance

Il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, à partir de la compilation de plus de 150 ouvrages, d'entretiens en tête à tête, de conduite d'ateliers thématiques et de réunions de différentes instances (comités techniques et comités de pilotage). Le territoire dispose ainsi d'un **état des lieux** de l'ensemble des composantes environnementales et socio-économiques sous forme d'une bibliothèque d'étude organisée et d'un système d'information géographique thématique structuré.

Elaborer un diagnostic partagé

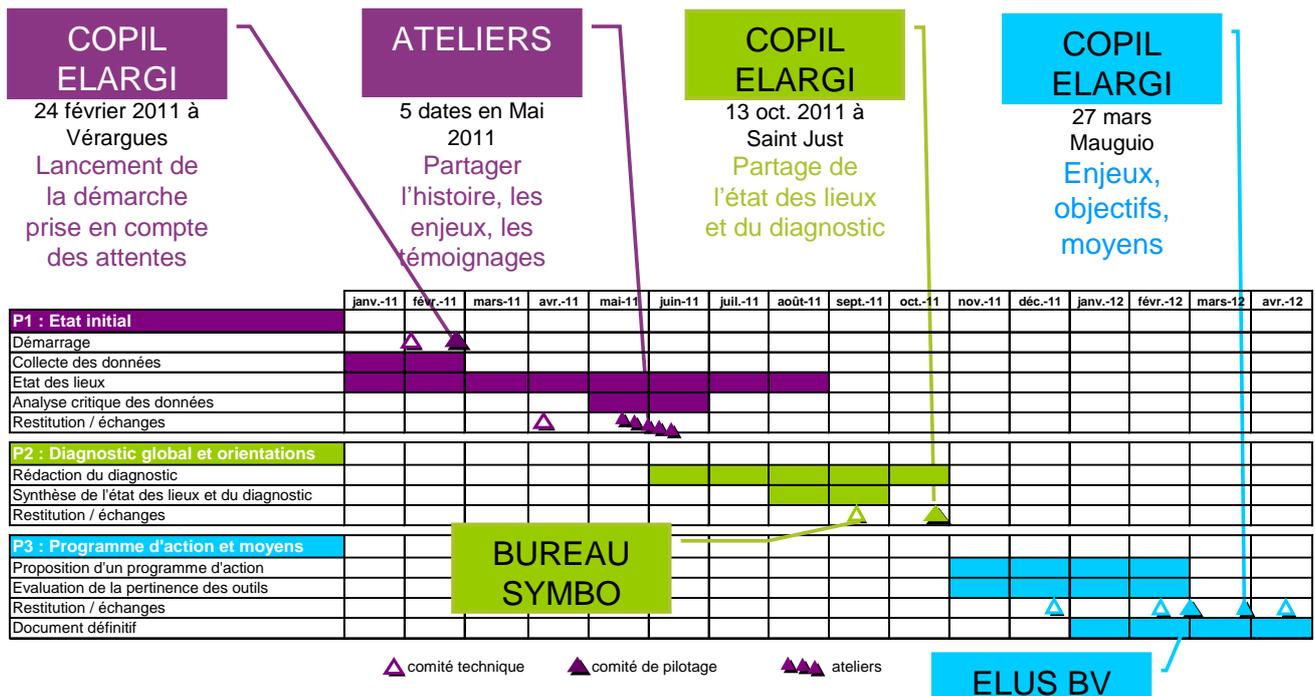
Le diagnostic entrepris a consisté à l'analyse de l'état des lieux, des pressions exercées sur les milieux leurs impacts. Il permet une vision d'ensemble du territoire et une mise en perspective des problématiques observées dans l'état des lieux.

Formuler les enjeux et les objectifs opérationnels

Sur la base du diagnostic établi un travail sous forme d'atelier participatif a été mené pour formuler les enjeux et objectifs qui s'imposent à ce territoire. Une analyse comparative des différents dispositifs de gouvernance a permis de faire ressortir et adopter l'outil considéré par les acteurs du bassin versant comme le plus adapté.

Un processus participatif, jalonné de rencontres clés !

Cette démarche, qui s'est déroulée sur toute l'année 2011 et le premier semestre 2012, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets. Trois Comités de pilotage, une réunion du bureau du Symbo et une réunion avec l'ensemble des Maires des communes du bassin versant ont permis de faire prendre les décisions nécessaires à l'avancement du projet.



Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

Le Symbo, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

SYNTHESE

1 LE TERRITOIRE

1.1 LE PERIMETRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le périmètre du bassin versant de l'étang de l'Or est celui du périmètre hydrographique défini par la BD Cartage. La limite Est est celle du bassin versant du Vidourle dont la délimitation est étroitement liée aux aménagements de lutte contre les inondations. La limite Ouest est celle du bassin versant du Lez. La limite Sud est physiquement la limite littorale. Le domaine maritime, bien qu'en relation directe ne fait pas partie du périmètre.

D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.



Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

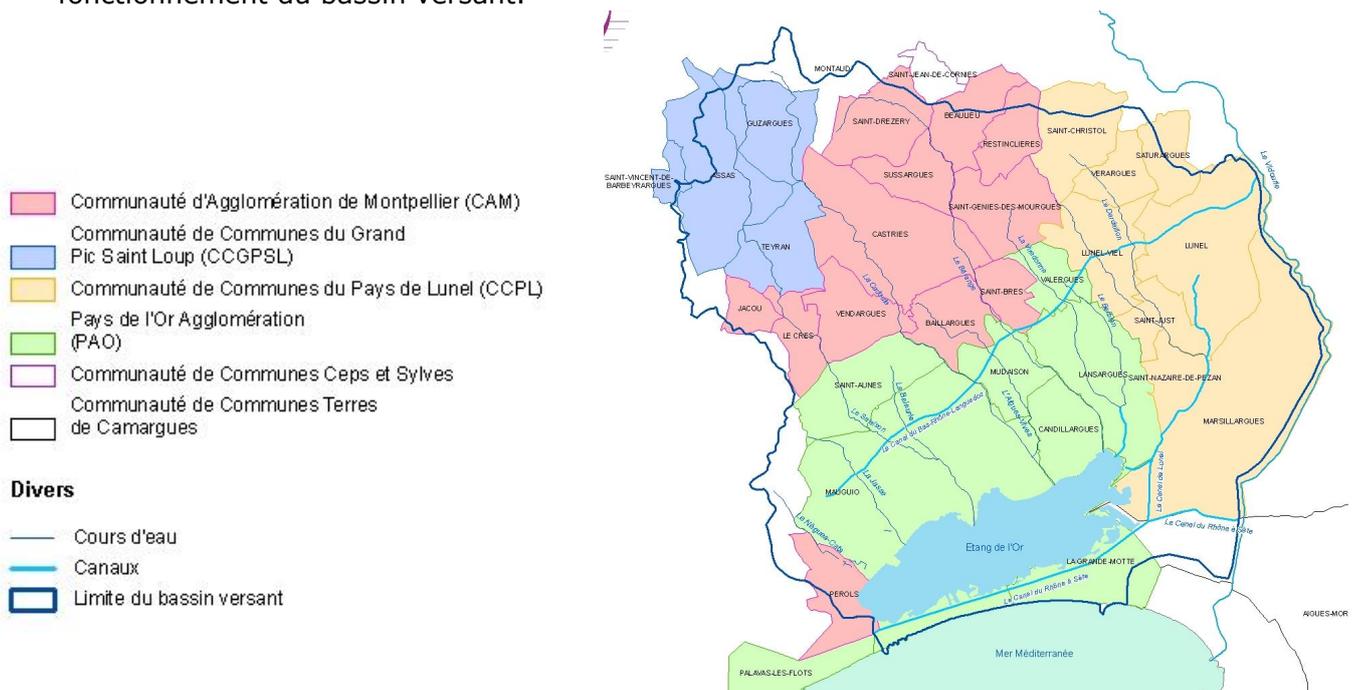
Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque

l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.



1.2 UN CADRE INSTITUTIONNEL COHERENT A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département...). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.



Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et « Habitats »).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapas clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin : le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

2

UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIERE LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT

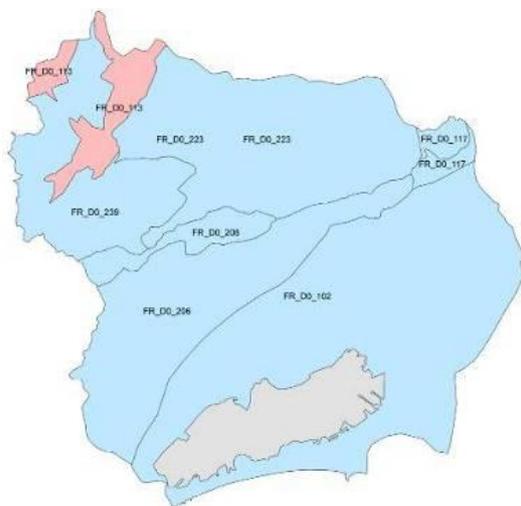
Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

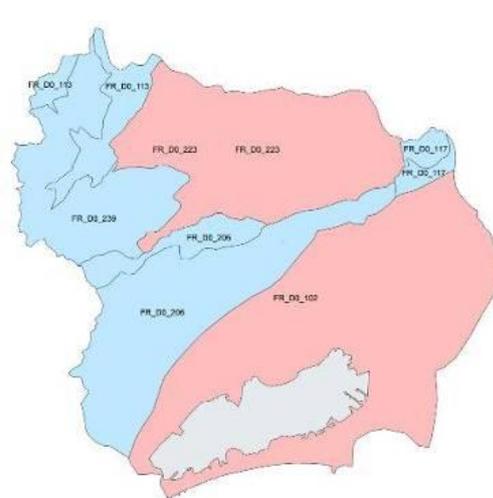
Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

**Deux masses d'eau souterraines
sont considérées en déficit quantitatif**



**Deux masses d'eau souterraines
présentent un mauvais état chimique**



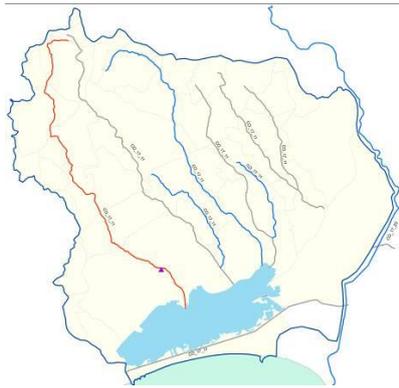
Programme de mesures (PMD) :

3A11 Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau

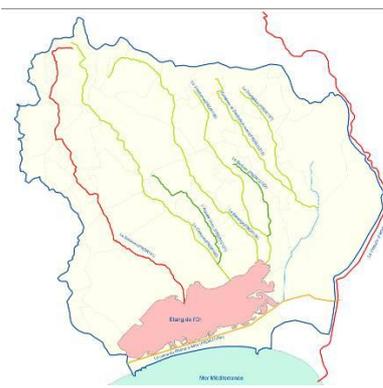
- 5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
- 5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
- 5C02 Couvrir les sols en hiver
- 5F31 Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaision est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique



b) état écologique



Programme de mesures (PDM) :

- 1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
- 2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
- 3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
- 3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
- 3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
- 3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
- 5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
- 5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
- 5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
- 5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
- 5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- 5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

- 1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
- 2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
- 5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
- 5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
- 5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
- 5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- 5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

- 1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- 2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
- 3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
- 3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
- 5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
- 5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

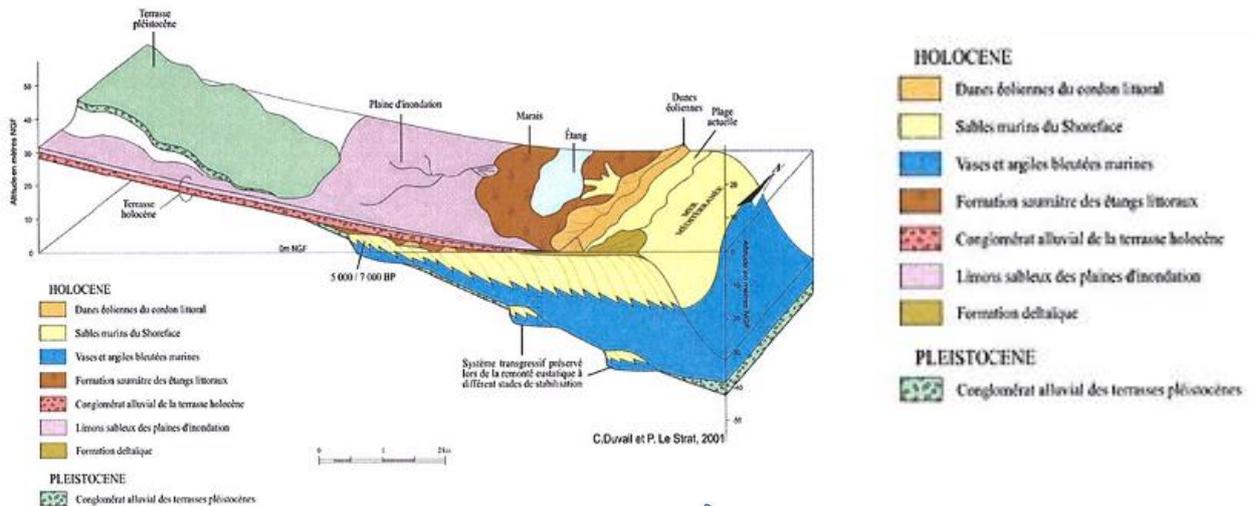
2.1 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLEMATIQUES DIFFERENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

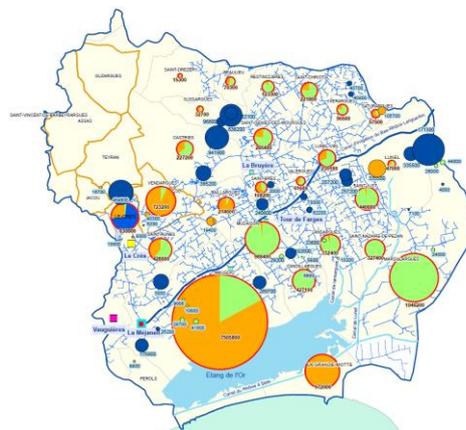


A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3
Apports BRL : 16,5 M de m3

- Part des différents usages
-  Irrigation
 -  Eau potable
 -  Autres usages

 Volumes d'eau délivrés par BRL



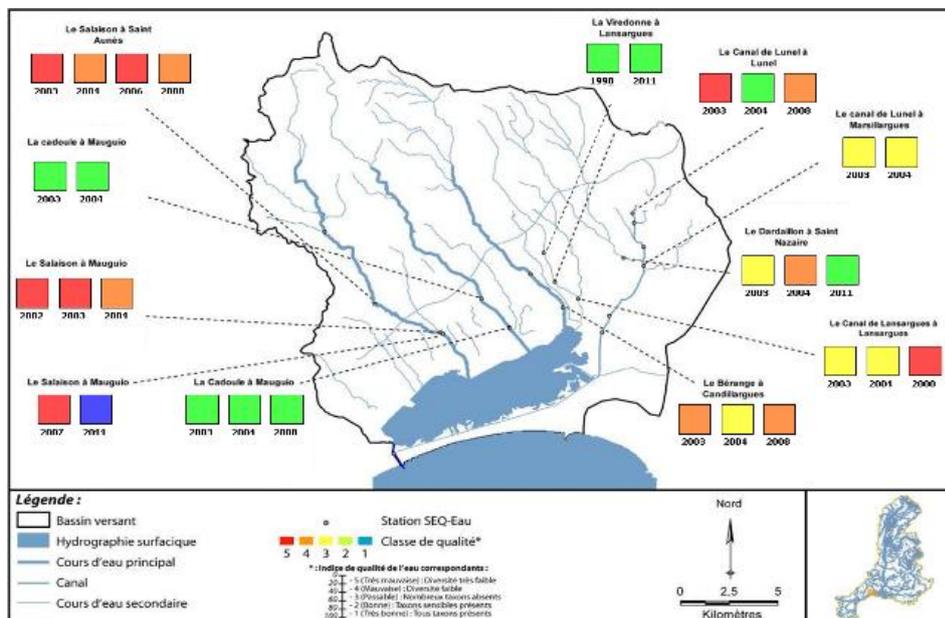
2.2 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ETAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.



2.3 UN ETANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur : au-delà des concentrations, ce sont les flux de pollution qui doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000...).

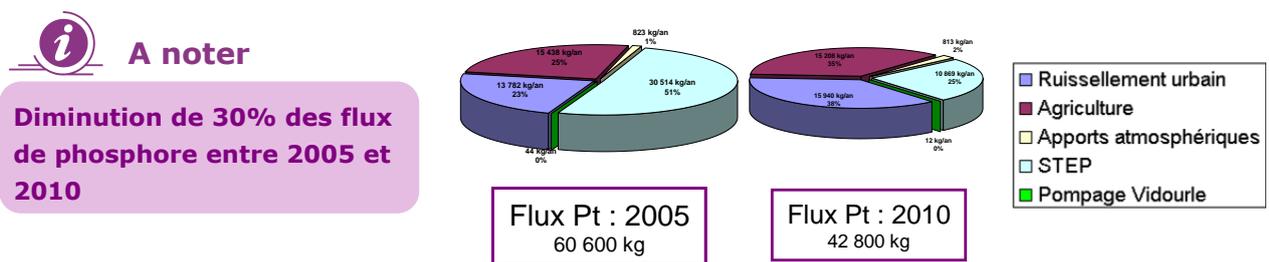


2.4 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels... Tous les acteurs sont concernés : Etat, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.



2.5 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997...
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen



2.6 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNE ET DES USAGES RESPECTUEUX DES MILIEUX

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation...

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de réaménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des prétraitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriale permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.



A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales



La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permettent sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière-pays sont très faibles.

2.7 DES MILIEUX NATURELS A PRESERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations diverses qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées, des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.



2.8 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DEJA EN MARCHÉ

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.



A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels



2.9 DES LACUNES SUR CERTAINES THEMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
 - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.
- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
 - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.
- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
 - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).
- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
 - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.
- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.
- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
 - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.
- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
 - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.
- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

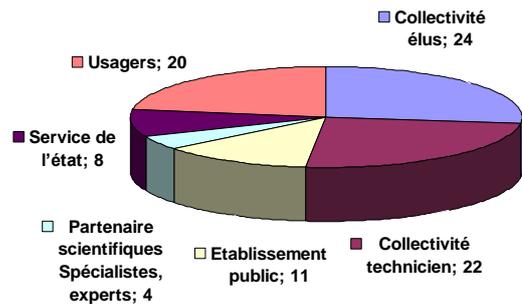
2.10 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.



- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens



A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation...) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, etc., mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment)
- ...

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

DIAGNOSTIC

L'état des lieux a permis d'établir une photographie en 2011 de l'ensemble du bassin versant selon des thématiques très variées.

Le diagnostic présenté de façon synthétique dans les tableaux ci-après dresse une analyse de l'état des milieux, des pressions quantitatives et qualitatives et de leurs incidences sur les milieux, ainsi qu'une vision de la satisfaction des usages.

Les commentaires ont été structurés en trois grands thèmes :

- Le **constat général, les explications et causes, les principales avancées**, en différenciant **force** et **faiblesse / atouts** et **menaces**,
- Les **démarches existantes, les actions engagées et les projets envisagés**, pouvant constituer soit des **contraintes**, soit des **opportunités**
- Les **questions clefs, les perspectives qui se dégagent, les efforts à poursuivre**, en précisant les manques de connaissances et les comblements de lacune à prévoir

Ces tableaux sont une **mise en perspective des principales problématiques issues de l'état des lieux** et permettent d'avoir une vision d'ensemble **du diagnostic du bassin versant**.

Dans la colonne des « questions clefs et perspectives » un lien a été fait avec les orientations fondamentales du SDAGE et le programme de mesure. Un tableau de rappel des codes figure ci-après :

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

1 ETAT DES MILIEUX

1.1 ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Connaissance des aquifères	<p>Volet ressource du 1er contrat de Baie très peu développé hormis l'étude de la relation nappe/étang.</p> <p>Trois aquifères principaux sont présents sur le territoire. Les calcaires jurassiques et crétacés (45% de la surface du territoire) participent à l'alimentation des cailloutis villafranchiens (50%). Les marnes et sables du Sud de Montpellier ne constituent que 5% de la surface.</p> <p>Les molasses de Castries Sommières constituent des sortes de «cuvettes» sensibles aux pollutions superficielles.</p> <p>L'aquifère des cailloutis villafranchiens est aussi vulnérable aux pollutions superficielles, ainsi qu'au risque d'intrusion saline.</p> <p>Les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation de l'étang.</p>	<p>Des études réalisées visant à une meilleure connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème et des relations nappe/étang.</p> <p>Etudes volumes prélevables et études AAC apporteront des éléments de connaissance.</p> <p>Les recherches en eau au Nord n'ont pas donné de résultats positifs.</p>	<p>Quantifier la ressource en eau souterraine disponible.</p> <p>Définir les relations nappe /rivière. Besoin d'études techniques détaillées, avec des mesures physiques.</p>
Enjeux qualitatifs des eaux souterraines	<p>Les calcaires karstiques au Nord Ouest ne présentent pas de problème de qualité.</p> <p>Les calcaires et marnes du bassin de Castries présentent des pollutions en pesticides.</p> <p>Les cailloutis villafranchiens ont une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides.</p> <p>Les prélèvements domestiques des particuliers ne sont pas connus sur le Villafranchien et peuvent constituer des risques d'intrusion.</p> <p>L'objectif de bon état qualitatif a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau.</p>	<p>Des suivis qualitatifs réguliers</p> <p>OF5B : Mise en œuvre du programme d'action nitrates</p> <p>Mise en œuvre des programmes d'action liés aux AAC.</p>	<p>Maintenir un suivi qualitatif de la nappe continu et homogène.</p> <p>Reconquête de la qualité des eaux souterraines.</p> <p>OF5B : Mise en œuvre du programme d'action nitrates (échéance 2012 Baillargues, Candillargues, Castelnaud-le-Lez, Lansargues, Lattes, Le Crès, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Manguio, Montpellier, Mudaison, Pérols, St Aunès, St Brès, St Just, St Nazaire de Pézan, Valergues, Vendargues).</p>
Enjeux quantitatifs eaux souterraines	<p>L'aquifère des cailloutis de Manguio-Lunel est très exploité, essentiellement pour l'alimentation en eau potable (16 captages), mais pas en déficit.</p> <p>L'aquifère karstique est sollicité essentiellement pour l'alimentation en eau potable. Le constat d'un bilan déficitaire. L'objectif du SDAGE est l'atteinte du bon état quantitatif en 2015.</p> <p>Les autres formations ne sont pas sollicitées.</p>	<p>OF7 : Engagement dans une étude volumes prélevables pour le bassin Castries Sommières (échéance 2012).</p>	<p>OF7-3A11 : Établissement et adoption de protocole de partage de la ressource. Suivi des prélèvements et de leur répartition par usage.</p>

1.2 ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIRE
Connaissance hydrographique et hydrologique	<p>10 cours d'eaux principaux et une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, avec l'étang comme exutoire. Des sous-bassins versants de faible superficie et des cours d'eau courts.</p> <p>Une topographique favorable aux crues torrentielles à l'amont (vitesse élevée) et aux inondations et à la sédimentation à l'aval (expansions des crues + envasement).</p> <p>Il n'existait que 2 stations de mesures (débit et hauteur d'eau) sur les cours d'eau amont (Salaison à Mauguio et Dardaillon à St Just), seule celle du Salaison est encore en service.</p> <p>Le fonctionnement des régimes hydrologiques du secteur est bien connu : L'équation bassin versant court + pente forte à l'amont + pluies fortes en automne engendre des débits de crues élevés. A contrario, les caractéristiques karstiques des sols à l'amont et les faibles apports pluvieux l'été entraînent un assèchement estival.</p> <p>Très peu de prélèvements, y compris domestiques.</p> <p>Un soutien d'étiage estival sur la partie médiane du Salaison (BRL) et de la Cadoule (forage).</p> <p>Les effluents de station d'épuration constituent un apport hydrique. La suppression de certaines STEP a entraîné une modification notable des débits notamment du Salaison.</p>	<p>Suivi Banque Hydro</p>	<p>Inventaire détaillé du chevelu pour affiner la connaissance</p> <p>Renforcement des points de mesures pour assurer la représentativité Mise en place un système d'alerte inondation, intérêt / contraintes -> des réponses attendues dans l'étude SYBLE</p>
Suivi de la qualité des eaux du Bassin Versant	<p>Le suivi de la qualité des cours d'eau est hétérogène sur le territoire. La fréquence des mesures est variable selon le type de suivi et le type de paramètre. Le type de paramètres analysés varie dans le temps et l'espace.</p> <p>En outre, il existe peu de données sur les micro-polluants et la biologie.</p>		<p>Pérennisation et homogénéisation des suivis</p>
Qualité des cours d'eau	<p>État des lieux DCE / SDAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état écologique des masses d'eau du bassin versant est moyen à mauvais. • L'état chimique des masses d'eau du bassin versant est plutôt bon, excepté pour le Salaison. <p>A noter que pour une partie des cours d'eau l'état n'est pas déterminé</p> <p>Entre 2004 et 2008, la tendance générale des paramètres physico-chimiques a plutôt été à la dégradation, mais depuis 2008, avec les déconnexions et mises aux normes des stations d'épuration les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.</p> <p>L'ensemble des cours d'eau est impacté par la présence de plusieurs pesticides. La qualité de synthèse pour les ruisseaux varie de moyenne à mauvaise. La Cadoule semble être le cours d'eau le plus préservé.</p> <p>La qualité biologique moyenne à médiocre est stable entre 2003 et 2008, sur la Cadoule et le Salaison.</p>	<p>Étude de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or (CG34, GEI, 2009)</p> <p>Les BCAE (bonnes conditions agro-environnementales) obligatoires dans le cadre des aides PAC (2010) (respect de bandes tampons de 5 m sans traitement fertilisant ou phytosanitaires le long des cours d'eau)</p>	<p>Prise de conscience de la très mauvaise qualité des cours d'eau et donc de la nécessité d'agir sur tous les leviers du territoire.</p> <p>Différence entre ressenti local et qualité des cours d'eau retenus dans la DCE</p> <p>Les améliorations observées depuis 2008 sont elles représentatives d'une évolution durable ?</p> <p>Adéquation entre des suivis et des actions de gestion</p>
Morphologie et milieux naturels	<p>Un réseau important de cours d'eau et ruisseaux avec une zone amont impactée par la pression urbaine, une zone intermédiaire recalibrée et une zone aval canalisée. D'un point de vue physique les cours d'eau sont contraints et le lit est souvent uniformisé. Certains ouvrages perturbent la continuité écologique (montaison, dévalaison).</p> <p>La ripisylve souvent altérée et discontinuée présente cependant localement un intérêt écologique important avec faune et une flore particulière et diversifiée. Les fossés, roubines sont devenus des milieux de vie importants pour la faune.</p> <p>Très présents et étendus en amont des cours d'eau malgré un manque d'entretien, ces milieux tendent à disparaître au niveau des plaines agricoles car ils ont été fortement impactés par les aménagements hydrauliques.</p> <p>Une prise en compte de leur rôle dans le fonctionnement hydraulique a été amorcée au vu des différents programmes de restaurations effectués ces dernières années.</p> <p>La disparité des compétences et périmètres d'intervention, ne permet pas de disposer d'une politique cohérente de gestion des cours d'eau. Leur prise en compte et leur préservation est donc très hétérogène sur le territoire.</p>	<p>OF6A-3C30 : réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques : Etude plan de Gestion Salaison/Cadoule/Bérange (SIATEO 2003-2006) Etude de restauration physique sur Viredonne/ Dardaillon (SYMBO 2011) Travaux réalisés par SIATEO</p>	<p>OF6A-3C30 : études à réactualiser pour Cadoule, Bérange, Salaison.</p> <p>OF4-2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière. La maîtrise du foncier, condition importante à la faisabilité des projets. Coupler les acquisitions aux programmes de restauration. Montant à dégager pour les acquisitions. Restaurer l'aspect paysager naturel.</p> <p>OF6A-3C14 : restaurer les habitats aquatique en lit mineur : remettre en œuvre le plan de gestion de la ripisylve du Salaison, et de la Cadoule, engager les travaux sur Bérange, Viredonne, Dardaillon, Conserver et développer les habitats rivulaires intéressants. Gérer les accès et les cheminements. Poursuivre l'amélioration des rejets (ERU, EP, agroalimentaire). Une pression d'inventaire à renforcer, notamment au niveau des sources et des actions de restauration à mener.</p> <p>OF6A-3C13 : définir une stratégie de la continuité piscicole (plan de gestion pour les barrages anti-sel (Salaison, Jasse, Cadoule, Bérange, Dardaillon, Canal de Lunel)</p> <p>OF6A : mise aux normes des ouvrages pour assurer la continuité écologique : barrage « domaine des Mazes » à St Aunès, seuil Mas du Pont » au Crès</p>
Mares et zones humides	<p>Les zones humides situées sur le littoral où la pression urbaine et touristique est très forte, ont subi des dégradations diverses qui touchent leur intégrité et leur fonctionnement (notamment à l'Ouest en bordure de l'étang). Ces zones humides manquent globalement d'eau, d'où une augmentation de la salinité.</p> <p>Les roselières, habitat pour de nombreuses espèces patrimoniales ont subi ces dernières années une régression très importante.</p> <p>Les mares sont présentes principalement dans des sites autrefois exploités (carrières, bassins...), au Nord et sur le pourtour de l'Étang de l'Or. Leur état est peu connu.</p>	<p>Inventaire des mares effectué par CENLR.</p> <p>Inventaire des zones humides effectué par Les écologistes de L'Euzeière pour le CG34.</p> <p>CCPO projets de revitalisation et gestion hydraulique (Lansargues, Marais de Candillargues, Mauguio)</p>	<p>Une pression d'inventaire et de caractérisation des mares et zones humides à renforcer (autre que pourtour de l'étang).</p> <p>Proposer un programme de préservation, restauration pour les mares et zones humides prioritaires.</p> <p>Des reconnections hydrauliques à prévoir avant</p>

1.3 ETAT DE L'ETANG, MASSE D'EAU DE TRANSITION

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Échanges avec les autres masses d'eau	<p>Le réseau hydrographique du bassin versant constitue la première source d'apport d'eau douce à l'étang. La répartition des exutoires autour de l'étang est inégale, et décroît d'est en ouest.</p> <p>Des échanges complexes avec autres masses d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 connexion sur la mer (grau de Carnon via canal + barrage anti-sel) • 7 connexions Étang / Canal du Rhône à Sète (dont 1 obstruée) • 1 connexion avec l'étang de Pérols • Des apports possibles du Vidourle en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de digue (évacuation vers l'étang via les pompages de la plaine agricole de Marsillargues) • 1 connexion indirecte avec le Vidourle via le canal du Rhône à Sète (les portes du Vidourle permettent de « rompre » temporairement cette connexion en cas de Crue) <p>Si les apports du bassin versant sont relativement bien évalués, les estimations concernant la nappe et les échanges avec la mer sont grossières. Il manque des données quantitatives (pas de suivi et de mesures des débits).</p>	<p>Étude en cours sur le fonctionnement hydraulique des étangs en situation de crue et de tempête marine (SYBLE, EGIS, 2011/2012)</p> <p>Étude du fonctionnement hydro-sédimentaire d'un système lagunaire sur des échelles de temps multiples (Thèse, J. CASTAINGS, IFREMER, 2011/2014)</p>	<p>Quantification des échanges Etang/Mer, Etang/Canal, Vidourle/Canal...</p> <p>Capacité d'évacuation du Grau de Carnon</p> <p>Echanges avec les autres étangs</p> <p>Devenir du projet de digues déversoir du Vidourle en amont de Marsillargues</p> <p>Influence des pompages des ASA</p> <p>-> Dépend des résultats des études du SYBLE</p>
Qualité de des eaux	<p>Amélioration de la qualité de l'eau en 2009 (passage de mauvais à médiocre, trophique RSL)</p> <p>Malgré une amélioration de la qualité de la colonne d'eau en 2010, l'étang de l'Or reste particulièrement eutrophisé, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.</p> <p>La contamination chimique de la colonne d'eau est faible à nulle. La concentration en métaux dans les sédiments reste légèrement supérieure aux valeurs médianes des autres lagunes du Languedoc.</p> <p>La lagune est un milieu intégrateur, le plus important n'est pas la concentration, mais le flux des pollutions. Ainsi, même avec de faibles concentrations, si les flux rejetés sont importants, toute source de pollution peut avoir un effet néfaste sur les masses d'eau.</p>	<p>Diagnostic complet du RSL</p> <p>Développement par l'IFREMER de nouveaux échantillonneurs passifs permettant de réaliser des mesures de micro-polluants dans des milieux très ouverts ou très dilués</p> <p>4^{ème} programme Directive Nitrate Captages prioritaires, études AAC</p> <p>Programme agro-environnemental de l'étang de l'Or 2005-2011, élaboré dans le cadre du 1er contrat de baie du SYMBO (CA34:ADVAH/CEHM)</p>	<p>Les améliorations observées en 2009 et 2010 sont elles représentatives d'une évolution durable ?</p> <p>Évaluation des flux vers chaque cours d'eau, possible ?</p>
Qualité du Canal du Rhône à Sète	<p>Le canal est très eutrophisé, présentant un gradient Est-Ouest de l'état phyto-planctonique en été.</p> <p>Le canal communique avec l'étang de l'Or par l'intermédiaire de 6 passes + l'impérial à Carnon. L'étang peut donc potentiellement recevoir les flux de pollution véhiculés par le canal lorsque les conditions climatiques sont défavorables (vent du sud, entrée marine...).</p> <p>Sur le secteur Est, les sédiments du canal présentent une relativement bonne qualité chimique, au niveau du grau de Carnon, seul les teneurs en cuivre sont supérieures à la valeur seuil N1.</p>	<p>Étude de la qualité des sédiments du Canal du Rhône à Sète en vue de dragages d'entretien et de leur devenir (VNF, 2009)</p>	<p>Amélioration des connaissances liées aux échanges Canal/Étang à travers les passes.</p>
Qualité des milieux	<p>L'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique, les nombreux inventaires, classements et protections en attestent : Site classé de l'étang de l'Or, 2 inventaires ZNIEFF de type II, ZICO ; Inscription à l'inventaire RAMSAR : zones humides d'importance internationale, Site Natura 2000 : SIC ZPS</p> <p>Plusieurs contrats Natura 2000 ont été signés et une réelle appropriation de la démarche Natura 2000 par les exploitants prend forme. De nombreuses collaborations avec les services de l'État et les acteurs locaux, notamment lors de la mise en œuvre du DOCOB, ont permis l'engagement de 31 mesures sur 43 inscrites au DOCOB et l'allocation des moyens financiers aux actions prioritaires, qui visent la plupart des habitats et espèces pour lesquels l'enjeu régional de conservation est particulièrement fort.</p>	<p>Programme d'action du DOCOB Actions du SYMBO.</p>	<p>OF4-2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière. Suivi des plans de gestion zones humides et captages prioritaires</p>

1.4 ETAT DES MASSES D'EAU LITTORALES

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Qualité des eaux littorales	<p>La contamination de la colonne d'eau est faible à nulle. Dans l'état des lieux du SDAGE 2009, l'état écologique global de la masse d'eau littorale est jugé médiocre (cette masse d'eau est toutefois très étendue et dépasse largement les limites du bassin versant). L'ensemble des eaux de baignade du littoral est de qualité excellente depuis plusieurs années.</p>	<p>Suivis réglementaires réalisés par l'ARS. Profils de baignade réalisés par POA.</p>	
Qualité des milieux	<p>Des mesures de protection existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site d'importance Communautaire « Posidonies de la cote palavasienne » • Zone de protection spéciale « Cote Languedocienne » <p>Des milieux présentant un grand intérêt écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'espèces rares et diversité faunistique et floristique • Fort enjeux avifaunistique le long des étangs du Montpelliérain (de La-Grande-Motte à Frontignan) notamment • Présence d'herbiers à Posidonie 	<p>Réaménagement des stationnements et restauration du Petit et du Grand Travers Natura 2000 en mer</p>	
Risque inondation et submersion	<p>Le cordon littoral est un point sensible du territoire vis-à-vis des risques inondation et submersion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situé entre mer et étang, il subit l'influence des entrées marines et des surcotes de l'étang • Son niveau proche du niveau de la mer (< 2 m NGF) le rend vulnérable aux risques de submersion • La perméabilité du cordon dunaire favorise l'influence de la nappe via les conditions de mer (capacité de rétention réduite) 	<p>Projet MISEVA sur les risques submersion (BRGM, ARN, EPOC, CNRS, UMR... 2008-2011)</p>	<p>OF8 : gérer le risque inondation Définition précise du risque submersion et prise en compte du réchauffement climatique, se traduisant par une élévation du niveau de la mer d'environ 50cm à l'échéance 2100.</p>

1.5 ETAT DES MILIEUX NATURELS

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Paysage	<p>Une succession d'entités paysagères très contrastées. Des éléments linéaires et leur végétation, structurants le paysage : canaux, fossés, roubines, cours d'eau, lido.</p> <p>Des modifications récentes du paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La déprise agricole engendre une perte d'identité du paysage • Les coupe-feux que sont les cultures ont peu à peu disparu • L'absence quasi systématique d'aménagement dans la zone de transition entre l'urbain et les espaces naturels ou agricoles, génère une urbanisation qui dégrade le paysage • Cet effet est renforcé par l'apparition de zones d'activité à l'entrée des villages qui ainsi perdent leur caractère 		<p>Conserver le contraste des différentes entités paysagères. La gestion de l'espace entre zone urbaine et zones naturelles, avec les activités agricoles.</p>
Qualité des milieux	<p>Les boisements sont le plus souvent réduits et morcelés sur le territoire. Certains abritent des espèces végétales et animales intéressantes voire remarquables.</p> <p>Les boisements présentent une fonction de protection des sols, de résistance au feu et une fonction esthétique par leur apport paysager, non négligeable.</p>	<p>Pression agricole, lotissements, centres équestres avec déboisement de certaines parcelles.</p>	<p>Capitaliser sur la connaissance du milieu. Une pression d'inventaire à renforcer.</p>
Inventaires protection	<p>Des inventaires au Nord qui attestent de la qualité des milieux (ZNIEFF, ZICO).</p> <p>Une superposition de mesures de protection autour de l'étang (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, RAMSAR)</p> <p>Des sites inscrits ou classés disséminés sur le territoire.</p>	<p>DOCOB à venir sur la ZPS Hautes garrigues du montpelliérains</p> <p>OF6C : Mise en place du DOCOB Étang de l'Or en 2009, animation en cours</p>	<p>Disposer d'une capitalisation des connaissances.</p>
Trame verte et bleue	<p>Une démarche reposant sur plusieurs niveaux emboîtés : orientations nationales, schémas régionaux de cohérence écologique d'ici fin 2012, prise en compte au niveau local dans les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements (PLU, SCOT, carte communale).</p> <p>Sur le territoire, constat d'une gradation du Sud vers le Nord, avec une diminution des connaissances.</p> <p>Des connexions Nord Sud à préserver, maintenir ou restaurer.</p>	<p>Le schéma régional de cohérence écologique est engagé et sera terminé fin 2012.</p> <p>Le SCOT du Pays de Lunel a intégré les TVB dans sa politique d'aménagement.</p> <p>Une réflexion inter-SCOT engagée sur la thématique.</p>	<p>Les trames vertes et bleues, une opportunité de se réappropriier les milieux aquatiques et de restaurer les continuités fonctionnelles et écologiques.</p>

2

PRESSIONS QUANTITATIVES ET INCIDENCES

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Aménagement du territoire et planification	<p>Un taux d'évolution de la population fort ces dernières années, dont la progression est limité par le manque d'espace disponible, les contraintes environnementales et les zones de prévention. 4 Scot, 2 en application (CAM 10ans, CCPL 4 ans), 2 en cours d'élaboration (CCPO, CCGPSL) Les SCoT doivent respecter les objectifs du SDAGE. Ils s'imposent aux documents d'urbanisme des communes. Ils prennent en compte de nombreuses prescriptions ou recommandations en faveur des milieux naturels, de la protection des ressources, de la limitation ou de l'évitement des impacts des aménagements. Malgré une pression démographique et foncière constante, le mitage a été freiné. Les instruments d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT n'existent pas aujourd'hui. 1/3 des communes du territoire ont élaboré leur PLU (plan local d'urbanisme), qui grâce au PADD (plan d'aménagement et de développement durable) permet une prise en compte plus forte de la gestion globale de l'eau. Les autres sont encore en POS (plan d'occupation des sols) et vont donc évoluer dans les prochaines années. De nombreuses communes ou communautés de communes du territoire se sont engagées dans une démarche d'Agenda 21.</p>	<p>Bilan et suivi évaluation pour ceux existants</p>	<p>La gestion de l'espace entre zone urbaine et zones naturelles, avec les activités agricoles. Disposer d'une capitalisation des connaissances. Gestion globale de l'eau et des milieux dans les SCOT et inter-SCOT. Développement des instruments d'observation inter-SCOT. Aider les communes pour que leur PLU intègrent mieux la gestion globale de l'eau et des milieux. Inscrire dans les PLU un cahier des prescriptions environnementales. OF5A-5E04 : Intégrer au PLU des préconisations de traitement qualitatif des eaux pluviales (bassins de décantation, filtration ...)</p>
Habitat et étalement urbain	<p>Un territoire caractérisé par une forte présence de l'agriculture (60%), des espaces naturels (26%), les surfaces urbanisées représentant 14%. Une augmentation des surfaces urbanisées entre 1990 et 2006 de +2%, au détriment des surfaces agricoles et naturelles. L'habitat individuel a favorisé l'imperméabilisation des sols et la surconsommation en eau (arrosage, piscine,...). Il exerçait jusqu'à lors une pression plus forte sur la ressource que l'habitat collectif. La loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) et le Grenelle permettent un habitat plus groupé et une gestion plus économe de l'eau (récupération eau de pluie, végétaux méditerranéens,...etc.). Le nord du bassin versant est soumis à un fort risque incendie. Des plans de protection permettent d'entretenir et de prévenir les risques.</p>	<p>Plusieurs exemples de démarches « éco-quartier » et habitat « durable » (Mauguio, Vendargues, Sussargues...) OF5A-5E04 : Mise en œuvre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CCPO, ZI Vendargues, Lunel Démarche zéro pesticides à Pérols « Vert Demain »</p>	<p>Revenir vers du « village », avec des techniques adaptées à l'environnement (plus économe en surface, en eau, en énergie, moins de rejets ...). Développement des éco-quartiers. Préconisations pour des pratiques personnelles d'aménagement de son habitat respectueux de l'environnement (rétention et/ou récupération eau pluviale, espèces végétales méditerranéenne, jardins secs, entretien des abords des zones forestières...) Réutilisation des eaux pluviales (des exemples à échelle communale ?) OF5A-5E04 : Poursuite de la mise en œuvre des Schémas Directeurs Pluviaux</p>
Risques inondation et submersions	<p>Les origines des inondations sont multiples et peuvent s'additionner (débordements des cours d'eau, ruissellement en zone urbaine montée des eaux de l'étang et du canal du Rhône à Sète, déferlement sur le front de mer, submersion marine). Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, les communes avales (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues. Les zones inondables sont très étendues autour de l'étang et dans la plaine agricole, mais les zones de débordement concernent aussi le chevelu amont. Les facteurs de risques sont connus : <ul style="list-style-type: none"> • La tête des bassins est peu urbanisée, la zone intermédiaire à une urbanisation croissante. L'augmentation des surfaces imperméables entraine une augmentation des débits et des vitesses • La chenalisation et l'endiguement des cours d'eau à l'aval permettent de limiter les débordements mais augmentent le phénomène de crue • Les infrastructures, bien que prenant en compte la transparence hydraulique, peuvent constituer des barrières à l'écoulement en cas de sous-dimensionnement ou de non entretien des ouvrages L'étang impose les conditions aval (niveau de remplissage) qui influencent la capacité des ruisseaux à évacuer les crues : plus le niveau est haut, plus les risques de débordement des cours d'eau amont sont importants. L'étang bien confiné, est relativement bien protégé des submersions marines, mais a des difficultés à évacuer les eaux de ruissellement.</p>	<p>L'élaboration des PPRi est largement avancée sur l'ensemble du bassin (approuvés sur la quasi totalité des communes, seul celui de LGM est en cours d'élaboration et celui Baillargues/St-Brès sont en « prescrit »). Étude hydraulique du bassin versant de l'étang de l'Or (SIATEO, BCEOM, 2005) donne les données de référence sur le territoire. Étude en cours sur le fonctionnement hydraulique des étangs en situation de crue et de tempête marine (SYBLE, EGIS, 2011/2012) Submersion : Projet MISEVA sur les risques submersion (BRGM, ARN, EPOC, CNRS, UMR... 2008-2011) Syndicat Mixte du Vidourle envisage un déversoir en amont de Marsillargues pour favoriser le délestage</p>	<p>OF8 : gérer le risque inondation Partager la notion de risque (aléa et vulnérabilité) à l'échelle du bassin versant. Maintenir une mémoire du risque (repère de crue PHE) Communiquer l'intérêt de respecter la non constructibilité des zones rouge au PPRi, rôle fort des élus à jouer Limiter la construction de surfaces imperméables : mise en œuvre de techniques alternatives (noues ...), création de bassins de compensation à la parcelle, chaussée réservoir... Aller vers un zonage avec rétention à la parcelle (lien avec habitat) Réhabiliter les champs d'expansion Prise en compte du dédommagement des agriculteurs en cas d'expansion de crues sur leur terre La mise en œuvre d'un PAPI d'intention (études), une opportunité de compléter les connaissances (hydraulique, analyse coûts bénéfice, restauration des cours d'eau), pour mettre en œuvre des travaux efficaces et respectueux du milieu.</p>
Mesures de protection contre les inondations	<p>Les mesures de protection contre les inondations résident essentiellement dans la mise en place de digues. L'aval des cours d'eau est fortement chenalisé. Les bassins de rétention sont peu nombreux sur le territoire et implantés de façon hétérogène. Les champs d'expansion des crues sont quasi inexistantes et on ne compte qu'un seul bassin d'écêtement. La dernière étude hydraulique datant de 2005 ne proposait uniquement que des solutions hydrauliques de réduction des risques (bassins, aménagements...). Elle ne prenait pas en compte les enjeux impactés, l'efficacité des aménagements... Les études réalisés sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).</p>	<p>Etude Viredonne Dardaillon (SYMBO 2011) Étude en cours sur le fonctionnement hydraulique des étangs en situation de crue et de tempête marine (SYBLE, EGIS, 2011/2012)</p>	<p>Mise en œuvre des programmes d'action Viredonne Dardaillon. Révision des programmes Cadoule, Bérange, Salaison (trop ancien, pas de restauration physique) Prise en compte de la notion de recul stratégique des enjeux http://www.laregion-risquesnaturels.fr/215-comment-prevenir-les-risques-littoraux-et-les-submersions-marines-.htm</p>

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Enjeux quantitatifs eaux souterraines	<p>L'aquifère des cailloutis de Mauguio-Lunel est très exploité mais pas en déficit. L'aquifère karstique est sollicité essentiellement pour l'alimentation en eau potable. Le constat d'un bilan déficitaire pour les calcaires et marnes jurassiques, et pour les molasses de Castries-Sommières. L'objectif du SDAGE est l'atteinte du bon état quantitatif en 2015. A l'aval, la pression touristique est forte sur la consommation l'été.</p>	<p>OF7 : Engagement dans une étude volumes prélevables pour le bassin Castries Sommières (échéance 2012).</p>	<p>OF7-3A11 : Établissement et adoption de protocole de partage de la ressource. Suivi des prélèvements et de leur répartition par usage.</p>
Economie d'eau	<p>Les coûts moyens actuels de l'eau potable, au dessus de la moyenne départementale, mais au dessous de la moyenne nationale. Des ratios de consommation par habitant élevés. Les économies d'eau sont une priorité. Des ressources de substitution à promouvoir en plus des économies : amélioration des rendements de réseau, récupération d'eau de pluie, réutilisation des eaux vannes, mobilisation d'une eau locale par des captages de proximité ...</p>	<p>Une démarche engagée par le CG34 concernant en priorité les collectivités (recherche de fuite, réutilisation de l'eau ...), mais tous les usagers sont concernés: les particuliers, les industriels, les professionnelles ...</p>	<p>Engager une réflexion et une sensibilisation autour des économies d'eau (AEP) Quels moyens financiers disponibles pour ces économies compte tenu du prix de l'eau ? Animation, propositions de solutions adaptées (réglementation...) Étude plus poussée pour dégager les possibilités d'économie et de valorisation spécifique au territoire.</p>

PRESSIONS QUALITATIVES ET INCIDENCES

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Pollution domestique	<p>Augmentation des tailles de STEP pour faire face aux perspectives d'évolution de la population, et amélioration des filières de traitement (azote et phosphore) Diminution significative des flux d'azote (-48%) et de phosphore (-62%) depuis 2005</p> <p>Toutes les communes du territoire sont dotées de SPANC. Les inventaires et diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif sont à des états d'avancement très variables selon les communes. Il n'existe pas de diagnostic à l'échelle du bassin versant de l'état des systèmes d'assainissement non collectif, ni de vision de détail des points noir identifiés. La suppression des rejets directs des systèmes autonomes vers les cours d'eau et surtout la lagune sont une priorité.</p>	<p>Des exemples de zones tampons artificielles et de traitement tertiaires : St Just, Mauguio, St Drézéry, Candillargues, Valergues Les SPANC sqnt bien engagés.</p>	<p>OF05-5B17 : Mettre en place des rejets plus poussé (STEP Lunel, Marsillargues - Suivi des zones tampons (La Palus, Mauguio, St Drézéry) Réutilisation des eaux usées OF5A-5E21 : réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées : poursuite réhabilitation ANC CCPO + CAM Pérols Poursuite de la lutte contre les rejets domestiques (prise en compte des déversoirs d'orage...) Lancer un diagnostic visant à déterminer les zones concernées par la cabanisation, l'état des systèmes d'assainissement et établir des propositions de gestion de la cabanisation.</p>
Habitat et ruissellement urbain	<p>Une nette augmentation des flux de phosphore entre 2005 et 2010 (~+3 T de Pt/an), et d'azote (~+7 T de N/an) apportés à la lagune. Le ruissellement urbain devient avec l'agriculture l'une des 2 sources de pollution les plus importantes. 1/3 des communes ont réalisé un schéma directeur pluvial, mais seuls ceux de la CCPO prennent en compte l'enjeu qualitatif. La partie toxique n'est traitée nulle part. Mais des difficultés sont rencontrées pour mettre en place des travaux comprenant des enjeux qualitatifs.</p>	<p>Les démarches « éco-quartier » et habitat durable » trouvent progressivement un écho dans les communes du bassin. OF5A-5E04 : Mise en œuvre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI Vendargues, Lunel</p>	<p>Diminution de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces publics et des jardins privés. Préconisations pour des pratiques personnelles d'aménagement de son habitat respectueux de l'environnement (rétention et/ou récupération eau pluviale, espèces végétales méditerranéenne, jardins secs, ...) OF5A-5E04 : Poursuite de la mise en œuvre des Schémas Directeurs Pluviaux (identifié dans le SDAGE Jacou, Le Crès, Castries, Baillargues, St Brès). Analyse des difficultés rencontrées : techniques, financières, réglementaires... Inclure un volet qualitatif</p>
Pollution d'origine agricole	<p>La vigne est dominante au nord du bassin, alors que la plaine du sud accueille de l'élevage, du maraichage et des cultures. Entre 1990 et 2006, la part des territoires dédiés à la viticulture et aux vergers a été considérablement réduite au profit des systèmes culturaux et parcellaires complexes qui correspondent aux très grandes exploitations légumières et maraichères, avec augmentation de la pratique de la culture du melon depuis les années 90. Les vignes exercent une pression essentiellement en terme de produits phytosanitaires, en particulier herbicides, et très peu en nitrates.</p> <p>Des démarches déjà engagées d'amélioration des techniques culturales qui amorcent une diminution des pollutions diffuses. Un engagement de nombreux agriculteurs dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Des caves coopératives qui ont amélioré leurs systèmes de traitement. Des caves particulières qui s'engagent dans la démarche. Stabilité des flux en Phosphore, mais légère hausse des flux en d'origine agricole, du fait de la modification du type de cultures rencontrées sur le territoire. L'agriculture devient avec le ruissellement urbain une des 2 sources d'apports de nutriment à la lagune les plus importantes. Le bilan du 3^{ème} programme de la directive Nitrate montre que s'il n'y a pas de tendance claire, et malgré l'absence de pratiques agricoles aberrantes, le problème de pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole reste non résolu. Des risques de pollutions ponctuelles au niveau des aires de remplissage et de lavage des appareils de traitement et de lavage des machines à vendanger.</p>	<p>4^{ème} programme directive Nitrates Gestion raisonnée de l'irrigation. Programme agro-environnemental « BV Étang de l'Or » Soutien des CUMA vers du matériel, voire de la prestation avec des technologies de pointe pour mieux gérer les apports en fertilisants et pesticides. Gestion des déchets agricoles (ADIVALOR)</p>	<p>Prospective sur la mutation de l'activité agricole du territoire. Mise en place et groupement des aires de lavages des engins agricoles. Opportunité de créer des postes de conseil auprès des agriculteurs pour limiter l'usage des phytosanitaires, vérifier, régler les matériels d'épandage et améliorer le pilotage de l'irrigation et de la fertilisation. Appuyer le développement de techniques permettant l'amélioration des pratiques (agriculture de précision...) Développer les moyens d'animation et de suivi des mesures mise en œuvre Mise en place des plans d'actions des captages prioritaires (MATE) avec un volet foncier. Concertation pour la modification de pratiques culturale et les modalités d'indemnisation dans les secteurs voués à des champs d'expansion de crues. Difficulté d'estimer avec précision les apports réels de l'agriculture. Mise en place de surveillance ? Modélisation ? Étude spécifique ? Mise en place d'actions concrètes afin de diminuer la pollution (zones tampons le long des cours d'eau déjà obligatoire mais à poursuivre, zones tampons autour des captages, pratiques alternatives) OF5D-5D01 : réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique : changement de pratique, au delà des AAC Poursuivre la démarche en approfondissant les connaissances concernant les équipements des caves particulières</p>

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Autres sources de pollution vers la lagune	<p>Des apports potentiels mais dont les flux sont actuellement difficilement quantifiables.</p> <p>Le manque de données ne permet pour l'instant pas d'estimer les flux apportés par le canal du Rhône à Sète, qui présentent une forte eutrophisation.</p> <p>Les volumes d'eau douce apportés par le Vidourle peuvent être importants, mais les flux de nutriments associés sont relativement faibles. Les apports se font sur une courte période et souvent à un moment critique (printemps) pour les développements de micro et macroalgues.</p> <p>Les pompes de Marsillargues qui constituent l'exutoire du Bassin Versant de la plaine de Marsillargues ne constituent pas une source de pollution supplémentaire, mais peuvent servir de vecteur de pollution.</p> <p>Flux de pollution constant et relativement faible des apports atmosphériques.</p>	<p>« Étude du fonctionnement hydro-sédimentaire d'un système lagunaire sur des échelles de temps multiples » (Thèse, J. CASTINGS, IFREMER, 2011/2014)</p>	<p>Quantification des apports et échanges (cf. inondation)</p> <p>Impact des débordements du Vidourle.</p>
Zones d'activités	<p>Essentiellement concentrés le long de l'autoroute A9 et des grandes départementales, les zones d'activités accueillent peu d'industries polluantes ou fortes consommatrices d'eau. Une Charte départementale a conduit les réalisations de moins de 10 ans à des aménagements avec une qualité de gestion de l'eau et des milieux.</p> <p>Il reste quelques zones plus anciennes, mais pas de situation grave signalée.</p> <p>Une rotation parfois rapide des activités, qui entraîne des modifications des typologies de rejets et/ou des surfaces imperméabilisées.</p>	<p>Des exemples remarquables, dont Via Domicia ou le centre commercial de St Aunès qui montrent que le savoir faire est là.</p> <p>Des créations de zones pavillonnaires ou semi-collectifs bâtiments HQE mais gestion du milieu non pris en compte (eau, biodiversité ...)</p>	<p>OF5A-5E21 : réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées</p> <p>OF5C- 5A32 : suivi et poursuite du contrôle des conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets (CAM pour ZI Vendargues-Baillargues + blanchisserie Vendargues)</p> <p>Une pression d'inventaire à renforcer, notamment au niveau des sources de pollution.</p>
Industries	<p>Peu d'industries lourdes, mais beaucoup d'activités non domestiques (40 ICPE, 7 caves coopératives...)</p> <p>Les établissements potentiellement pollueurs sont quasiment tous raccordés à un système d'assainissement collectif ou disposent d'une filière de traitement spécifique. Il n'y a pas de point noir constaté par les services de l'état.</p> <p>Une multitude de petites activités, non inventoriés et potentiellement polluantes et dont les rotations sont très rapides.</p>	<p>Un inventaire des activités réalisé par le SMGEO en 2005 mais qui n'a pas été suivi de faits.</p> <p>Une « cellule industrie » de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle les industries et leurs raccordements.</p>	<p>OF5C-campagne RSDE : réduire les flux des rejets de substances dangereuses (toutes substances issues des ICPE), échéance 2013 pour PROFIL SYSTEME (traitement de surface), RLD Blanchisserie de Vendargues, CSDU Castries.</p> <p>Suivi des micro-polluants, inventaire des activités « non-domestiques » polluantes et réduction des flux à la source.</p>
Infrastructures	<p>De nombreuses infrastructures linéaires est/ouest liées aux 2 agglo. Montpellier et Nîmes avec des déplacements pendulaires forts.</p> <p>Les infrastructures sont équipées de systèmes de collecte et d'évacuation (transparence hydraulique) et de traitement spécifiques avant rejet des eaux de ruissellement dans les cours d'eau.</p> <p>Le projet de LGV, tout en amenant de nouvelles contraintes morphologiques, intègre l'exigence de transparence hydraulique.</p>	<p>L'aéroport de Montpellier a une gestion des eaux pluviales exemplaire (quantitatif et qualitatif).</p> <p>La future LGV s'inscrit dans une démarche concertée nouvelle. Le Conseil Général assure une mission de coordination sur l'environnement de l'ouvrage. Les mesures d'accompagnement doivent éviter des incidences négatives dans la gestion de l'eau.</p>	

4

SATISFACTION DES USAGES

	BILAN GENERAL, CONSTAT, EXPLICATIONS, CAUSES FORCE ET FAIBLESSE / ATOUTS ET MENACES	DEMARCHES EXISTANTES, ACTIONS MISES EN ŒUVRE, PROJETS CONTRAINTES / OPPORTUNITES	LES QUESTIONS CLEFS, EFFORTS A POURVUIVRE
Compétences et périmètres d'intervention	Des compétences et des périmètres d'intervention variables sur le territoire pour la gestion et l'entretien des milieux naturels : CG 34 (Espaces Naturels Sensibles), Conservatoire du littoral, SIATEO (étude et entretien cours d'eau aval), CCPO (étude travaux), SYMBO (étude ensemble BV), CCGPSL (compétence travaux), Communes restantes : travaux d'entretien des cours d'eau.	Des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau établis par le SIATEO pour Bérange, Salaison, Cadoule (ripisylve) et en cours par le SYMBO pour Viredonne et Dardaillon (physique). Un projet de restauration du cours d'eau couplé à un cheminement doux à St Drézéry, cheminement piétonnier à St Aunés.	La maîtrise du foncier, une condition nécessaire aux programmes de restauration. Nécessité d'une politique cohérente de gestion des cours d'eau car tous contribuent au bon état de la lagune
Eau potable	L'eau potable est essentiellement issue des eaux souterraines, les compléments étant apportés par le réseau d'eaux superficielles de BRL. De nombreuses interconnexions permettent de sécuriser l'alimentation (20% pour le nord du BV, 70% pour le sud). Le territoire a une forte dépendance à une ressource superficielle extérieure. La qualité bactériologique des eaux est globalement bonne. Dans la plaine plusieurs captages présentent des problèmes de nitrates et de pesticides. Les rendements de réseau ne sont pas suffisant dans certaines communes et peuvent être largement améliorés.	OF7 : Engagement dans une étude volumes prélevables pour le bassin Castries Sommières (échéance 2012).	OF7-3A11 : Établissement et adoption de protocole de partage de la ressource. Suivi des prélèvements et de leur répartition par usage. OF7 : procédure de révision des autorisations de prélèvements (échéance 2014) Suivi de la dépendance à une ressource extérieure qui peut elle aussi être vulnérable. La dépendance à une ressource extérieur est liée à la disponibilité quantitative de la ressource des cailloutis (-> quelle est la limite à ne pas dépasser?), mais aussi à la reconquête d'une eau souterraine de qualité (pour qu'elle soit potabilisable).
Protection de la ressource	La plupart des captages disposent de périmètres de protection. Les AAC qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminé pour 4 des 8 ouvrages prioritaires Grenelle.	OF5E-5F10 : délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable (Système Lez et Garrigues, bassin Castries Sommières), OF5E : AAC, délimitation faite pour la CCPO (Mauguio, Lansargues, Candillargues) et Vérargues, programme d'action à venir. Démarche à engager pour Sussargues et St Génies des Mourgues.	OF5E-5F10 : délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable : les autres captages sont aussi à préserver. Mise en œuvre du programme d'action lié aux ouvrages prioritaires et coordination des démarches à l'échelle du bassin versant.
Activités et loisirs liés à l'eau et aux milieux naturels	La pêche professionnelle est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux elle a fortement diminuée et ne représente qu'une douzaine de pêcheurs. La pêche amateur est elle pratiquée sur le canal du Rhône à Sète et sur les abords de l'étang. Une activité de chasse amateur importante autour de l'étang, et forte culturellement. La qualité des eaux de l'étang impacte directement la présence des espèces. Les manades constituent une activité agricole mais également une tradition locale (courses camarguaises). L'activité se diversifie avec notamment une ouverture vers le tourisme circuits de découverte ou ouverture de gîtes. Fortement marqué par l'aménagement du littoral, avec deux stations littorales importantes (La Grande Motte et Carnon), le tourisme littoral a un poids économique fort. La mise en œuvre d'un plan littoral, bien que largement accès sur l'immobilier, montre la pérennisation de cette activité économique majeure et sa capacité à intégrer le développement durable dans les aménagements comme dans la gestion. La saisonnalité du tourisme littoral impacte tout le territoire et notamment l'usage de l'eau. A l'amont du bassin versant, le tourisme a encore peu d'impact économique et environnemental sur l'amont du bassin (peu d'infrastructures) qui est par contre plus investi par les loisirs périurbains individuels et non encadrés. Quelques chemins de randonnée ou sites valorisant la qualité du milieu naturel et permettant sa découverte par les usagers. Les liens et déplacements avec l'arrière-pays sont très faibles.	Des démarches entre les fédérations et les collectivités sur la gestion des milieux Une nouvelle stratégie est marquée par la « mission littoral » qui a acté de certains investissements en infrastructures et immobilier. Démarche « port propre » pour le traitement des déchets liquide et solide.	Liaison et lien touristique aval/amont. Déplacement doux et liaison sud/nord, à coupler avec des programmes de restauration le long des cours d'eau.

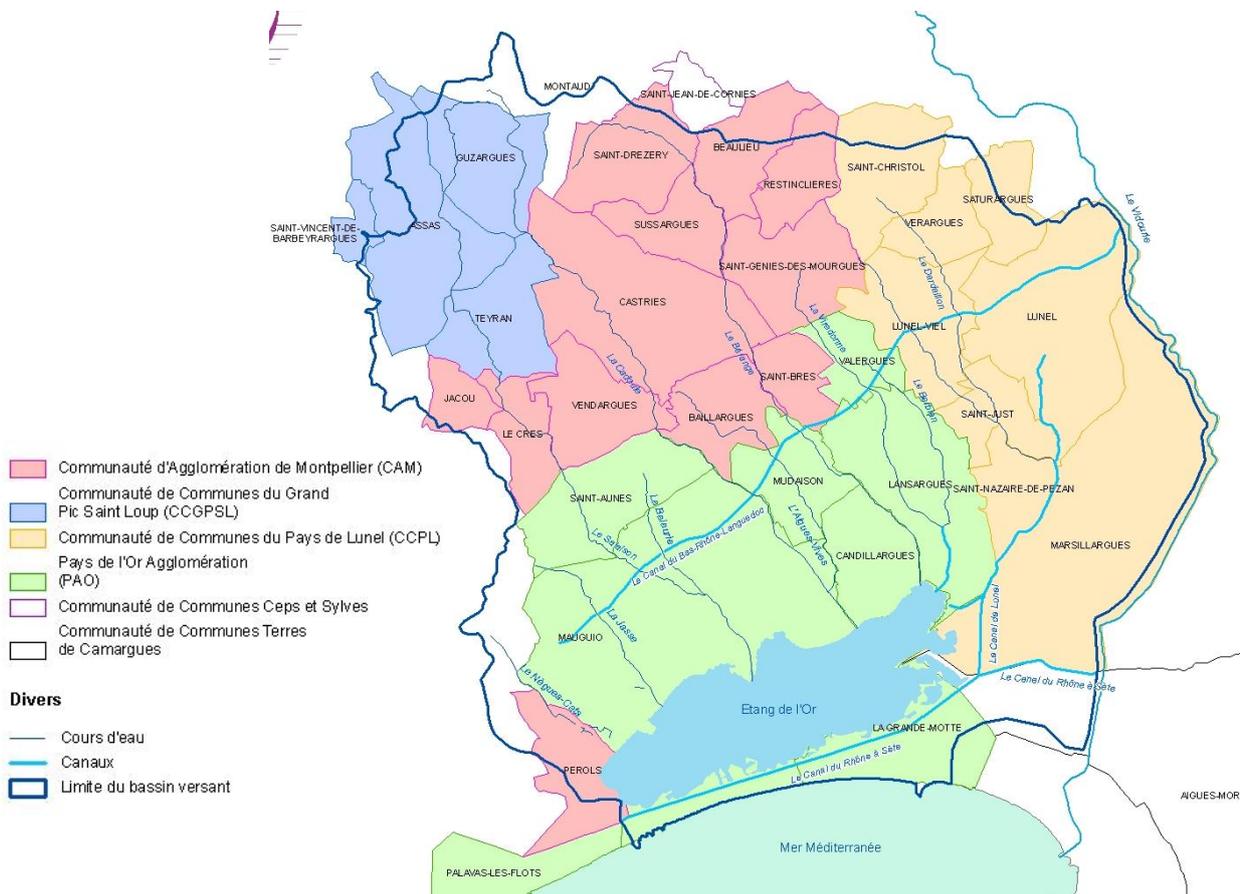


ENJEUX

1 LE PERIMETRE

Si le périmètre du bassin versant de l'étang de l'Or est celui du périmètre hydrographique défini par la BD Carthage, le périmètre administratif d'intervention du Symbo a finalement pu intégrer que très récemment la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Une durée de près de 20 ans séparent la création en 1991 du SMGEO (Syndicats Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or) composé de 12 communes riveraines de l'étang, du Symbo, structure de bassin créée le 17 décembre 2010.

Néanmoins, ce processus n'est pas complètement abouti, plusieurs communes ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique. Sur la carte ci-dessous, figurent en aplat couleur les communes membres du SYMBO. Chaque couleur correspond à une communauté de communes ou d'agglomération. Sont représentées en contour de couleur les communes dont une partie du territoire se situe dans le périmètre du bassin versant, mais qui ne font pas partie du SYMBO.



Commentaires

Pour certaines, une partie du territoire concerné a un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant :

- Saint Sériès (très petite partie du territoire non urbanisée)
- Montaud : source de la Cadoule et du Salaison
- Montferrier sur Lez (très petite partie du territoire non urbanisée)
- Clapiers : une partie de l'agglomération
- Castelnau le Lez (très petite partie du territoire non urbanisée)
- Montpellier : zones agricoles, échangeurs autoroutiers, cimetière, Odysseum...
- Lattes : zone d'activités de Boirargues proches du Nègues-Cats
- Aigues-Mortes : domaine du petit Chaumont, canal et pointe de la Radelle

La commune de Aigues-Morte ne fait pas partie du Symbo. A noter que cette commune fait partie de la Communauté de Communes Terre de Camargues et est située dans le département du Gard, qui ne sont pas représentés dans le Symbo.

A contrario, la commune de Palavas fait partie du SYMBO, mais elle n'est pas incluse dans le périmètre du bassin versant (car la POA est membre du Symbo dans son intégralité). A noter que la limite de commune est située plus à l'ouest que le grau de Carnon qui constitue la limite du bassin versant. La prudhomie des pêcheurs qui concerne le bassin versant est à Palavas.

Actuellement la limite sud du territoire du Symbo est physiquement la limite littorale. En revanche dans les statuts actuels du Symbo la limite territoriale s'étend jusqu'aux dunes littorales et n'inclue pas cette masse d'eau. Des usages existent en particulier les rejets de l'émissaire en mer ainsi que la pêche et les loisirs. Un ensemble d'actions sera prévu dans le DOCOB « Posidonies de la côte palavasienne », afin de mieux connaître ce patrimoine et sensibiliser les différents usagers. Par ailleurs, un SMVM avait été lancé dans le cadre du SCOT du Pays de l'Or agglomération. Il n'a pas été finalisé. Le Comité s'accorde à reconnaître que les enjeux de cette masse d'eau ne sont pas uniquement en lien avec les enjeux du bassin versant. Une articulation est à maintenir entre ces programmes, pour la zone littorale et maritime.

A l'est la limite du Symbo est celle de la limite avec le bassin versant du Vidourle, or sa délimitation est complexe compte tenu de l'hydraulique et des échanges (pompages, rejets). Une coordination est nécessaire avec les démarches en cours (projet de Contrat de Rivière, éventuellement de SAGE, Natura 2000) pour préciser la délimitation des bassins versants respectifs.

2

LES ENJEUX, LES OBJECTIFS

2.1 APPROCHE PRESSIONS / IMPACT SUR LES MILIEUX / SATISFACTION DES USAGES

Sur la base des éléments de diagnostic, une analyse pression / impact sur les milieux / satisfaction des usages a été conduite (cf. tableau d'analyse croisé). Ce travail a été réalisé pour permettre de passer d'un diagnostic multithématique et argumenté à une définition plus claire des enjeux. Il permet de visualiser les principaux enjeux par masse d'eau et par usage, avec une codification simplifiée.

	Impacts non-diagnostiqués	Niveau de connaissance
NC	aucune relation d'impact	S Satisfaisant
LM	lacune méthodologique	M Moyen
DI	données insuffisantes	I Insuffisant
	Impacts diagnostiqués	
F	faible	
M	moyen	
F	fort	

Une proposition d'analyse a été faite par le bureau d'étude. Elle a été conduite avec les membres du comité technique lors du Cotech du 14/12/2011 (se référer au compte-rendu du Cotech pour disposer de l'intégralité des réponses apportées).

Le tableau de synthèse figure page suivante.

Figure 1 : Une analyse des pressions / impact sur les milieux / satisfaction des usages

		MILIEUX						SATISFACTION DES USAGES		
		EAUX SOUTERRAINES	EAUX SUPERFICIELLES ZONES HUMIDES	ETANG	LITTORAL	MILIEUX NATURELS (hors milieux aquatiques)	EAU POTABLE	IRRIGATION	ACTIVITES ET LOISIRS	
PRESSIONS		Niveau de connaissance	Moyen	Satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant amont Satisfaisant aval	Satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
QUANTITATIVES	Étalement urbain	Moyen	M	F	M	f	F	F	M	f
	Mitage	Moyen	M	M	f	NC	F	f	f	M
	Imperméabilisation des sols	Moyen	M	F	f	F	f	NC	NC	NC
	Risque inondation submersion	Moyen	NC	F	F	F	f	NC	F	F
	Artificialisation des cours d'eau	Moyen	NC	F	F	M	F	NC	NC	M
	Prélèvements eau potable	Satisfaisant	F amont f aval	NC	NC	NC	NC	NC	M	NC
	Infrastructures	Satisfaisant	NC	M	F	M	M	f	f	M
QUALITATIVES	Pollutions domestiques	Satisfaisant	M	F	F	f	NC	f	NC	M
	Ruissellement urbain	Insuffisant	DI	F	F	DI	LM	M	M	f
	Pollutions agricoles	Moyen	F	F	F	DI	M	F	F	f
	Zones d'activité	Insuffisant	DI	DI	M	f	LM	DI	DI	M
	Industries	Moyen	f	f	M	f	LM	f	f	M
	Infrastructures	Moyen	f	M	F	F	f	f	f	f

Niveau de connaissance	Impacts non-diagnostiqués	Impacts diagnostiqués
S Satisfaisant	NC aucune relation d'impact	f faible
M Moyen	LM lacune méthodologique	M moyen
I Insuffisant	DI données insuffisantes	F fort

2.2 FORMULATION DES ENJEUX / OBJECTIFS

Le diagnostic présente de façon synthétique dans des tableaux une analyse de l'état des milieux, des pressions quantitatives et qualitatives et de leurs incidences sur les milieux, ainsi qu'une vision de la satisfaction des usages.

Les commentaires ont été structurés en trois grands thèmes (colonnes) :

- Le **constat général, les explications et causes, les principales avancées**, en différenciant **force** et **faiblesse / atouts** et **menaces**,
- Les **démarches existantes, les actions engagées et les projets envisagés**, pouvant constituer soit des **contraintes**, soit des **opportunités**
- Les **questions clefs, les perspectives qui se dégagent, les efforts à poursuivre**, en précisant les manques de connaissances et les comblements de lacune à prévoir

Sur la base du diagnostic un travail de formulation écrite des enjeux et objectifs, a été réalisée par les participants lors du Cotech du 14/12/2011. Cette analyse a permis de **synthétiser et formuler les principaux enjeux/objectifs** avec une première hiérarchisation en référence aux orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 (se référer au compte-rendu du Cotech pour disposer du détail des propositions apportées).

ENJEUX : les sujets prépondérants
OBJECTIFS : le cap qu'on se donne
MOYENS : ce qu'on doit faire



Ces différentes approches (diagnostic thématique, croisement pression / impact / satisfaction des usages, formulation et hiérarchisation des enjeux et objectifs) ont ensuite été croisées et synthétisées pour obtenir une première formulation des enjeux et des objectifs associés.

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

2.3 LES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

		MILIEUX					SATISFACTION DES USAGES		
		EAUX SOUT.	EAUX SUP.	ETANG	MILIEUX NATURELS	LITTORAL	EAU POTABLE	IRRIGATION	ACTIVITES ET LOISIRS
PRESSIONS	Niveau de connaissance	Moyen	Satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant amont Satisfaisant aval	Moyen	Satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
QUALITATIVES	Pollutions domestiques	M	F	F					M
	Ruissellement urbain	DI	F	F		DI	M	M	
	Pollutions agricoles	F	F	F	M	DI	F	F	
	Zones d'activité	DI	DI	M			DI	DI	M
	Industries	Moyen		M					M
	Infrastructures	Moyen	M	F		F			

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

		MILIEUX					SATISFACTION DES USAGES		
		EAUX SOUT.	EAUX SUP.	ETANG	LITTORAL	MILIEUX NATURELS	EAU POTABLE	IRRIGATION	ACTIVITES ET LOISIRS
PRESSIONS	Niveau de connaissance	Moyen	Satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant amont Satisfaisant aval	Satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
QUANTITATIVES	Etalement urbain	M	F	M		F	F	M	
	Mitage	M	M			F			M
	Imperméabilisation des sols	M	F			F			
	Risque inondation / submersion								
	Artificialisation des cours d'eau		F	F	M	F			M
	Prélèvements eau potable	F amont F aval						M	
	Infrastructures	Satisfaisant		M	F	M	M		M

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

PRESSIONS		Niveau de connaissance	MILIEUX					SATISFACTION DES USAGES		
			MILIEUX NATURELS	EAUX SOUT.	EAUX SUP.	ETANG	LITTORAL	EAU POTABLE	IRRIGATION	ACTIVITES ET LOISIRS
			Insuffisant amont Satisfaisant aval	Moyen	Satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
QUANTITATIVES	Etalement urbain	Moyen			F	M				
	Mitage	Moyen			M					
	Imperméabilisation des sols	Moyen	M		F			F		
	Risque inondation / submersion	Moyen			F	F	F		F	F
	Artificialisation des cours d'eau	Moyen			F	F	M			
	Prélèvements eau potable	Satisfaisant								
	Infrastructures	Satisfaisant			M	F	M			

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les milieux aquatiques et humides, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une bonne qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

PRESSIONS		Niveau de connaissance	MILIEUX				
			EAUX SOUT.	EAUX SUP.	ETANG	LITTORAL	MILIEUX NATURELS
			Moyen	Satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant amont Satisfaisant aval
QUANTITATIVES	Etalement urbain	Moyen	M	F	M		F
	Mitage	Moyen	M	M			F
	Imperméabilisation des sols	Moyen	M	F		F	
	Risque inondation / submersion	Moyen		F	F	F	
	Artificialisation des cours d'eau	Moyen		F	F	M	F
	Prélèvements eau potable	Satisfaisant	F amont f aval				
	Infrastructures	Satisfaisant		M	F	M	M
QUALITATIVES	Pollutions domestiques	Satisfaisant	M	F	F		
	Ruissellement urbain	Insuffisant	DI	F	F	DI	
	Pollutions agricoles	Moyen	F	F	F		M
	Zones d'activité	Insuffisant	DI	DI	M		
	Industries	Moyen			M		
	Infrastructures	Moyen		M	F	F	

MISE EN ŒUVRE D'UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

JUSTIFICATION DE L'OUTIL ET SA MISE EN OEUVRE

3

ANALYSE COMPARATIVE DES OUTILS DE GOUVERNANCE

Les principaux outils de gouvernance (PAPI – Accord Cadre – Contrat de Milieu – SAGE) de gestion des milieux envisageables ont été examinés selon les critères suivants :

- Contexte local
- Portée juridique
- Principaux acteurs
- Principales étapes
- Pré-requis
- Contexte local
- Avantages / inconvénients

Cette analyse comparative des différents dispositifs, les avantages et inconvénients de ces outils, propres aux enjeux du territoire, ont été largement débattus lors de plusieurs réunions de travail:

- 19 juillet 2011 : Réunion toutes procédures : SYMBO – Agence de l'Eau (A. Barrera) – DDTM (C. Courbis excusée) – BE
- 20 juillet 2011 : Réunion PAPI : SYMBO – CG34 (C. Retailleau) – BE
- Septembre 2011 : réunion PAPI : Symbo - CG34 - DDTM
- 14 décembre 2011 : comité technique, toutes procédures
- 14 février 2012 : comité technique, toutes procédures
- 29 février 2012 : séminaire élus, toutes procédures
- 16 mars 2012 : réunion de cadrage PAPI d'intention
- 27 mars 2012 : comité de pilotage élargi

Ce processus combinant plusieurs niveaux de participation a servi d'outil d'aide à la décision.

4

LES CHOIX RETENUS

Un **PAPI d'intention** pour la lutte contre les inondations : **adopté le 2 février 2012 lors du Comité Syndical du Symbo**. Le PAPI d'Intention, constituera, le volet gestion des risques d'inondation et submersion du Contrat. Son mode de gouvernance sera distinct du Contrat de milieu tout en recherchant une cohérence et une complémentarité des objectifs et de la réalisation des actions avec ceux du contrat de milieu.



Un nouveau contrat pour poursuivre les efforts déjà engagés sur d'autres actions et sur l'ensemble du bassin versant. Cet outil a été proposé et adopté lors du comité de pilotage final du 27 mars 2012. Plusieurs principes de mise en œuvre ont été validés :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de toutes les masses d'eau
- Concilier développement du territoire et préservation des milieux
- Préserver les milieux aquatiques et humides
- Animer et coordonner les actions

De plus, il a été clairement énoncé que le PAPI et le Contrat de Milieu sont les outils opérationnels qui permettent l'action, mais ils ne suffisent pas à terme pour répondre à tous les enjeux. Un **SAGE** sera certainement nécessaire pour définir ensemble sur le bassin de l'Or les règles d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Comité Syndical du 12 septembre 2012, s'est prononcé en approuvant le diagnostic élaboré, l'énoncé des enjeux et la démarche de candidature à lancer par le Symbo en vue de porter **un Contrat de Milieu appelé « Contrat de bassin versant de l'étang de l'Or »**. De plus, il a délibéré sur le rôle, la composition et le principe de saisir le Préfet en vue de la création d'un « Comité du bassin de l'Or ».

5

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Structure porteuse, animatrice et assurant la coordination du contrat

La structure porteuse identifiée pour porter le contrat de par ses compétences (gestion globale de l'eau) et son emprise territoriale est le **Symbo (Syndicat mixte du bassin Versant de l'Or)**. Il sera garant du bon déroulement des différentes étapes et démarches du Contrat de milieu. Il a notamment la charge de la coordination générale et exercera son champ d'intervention à l'échelle du bassin.

Dans ce cadre les futures missions à assurer par la structure porteuse se répartiront selon 3 directions principales :

- Animer et coordonner le projet avec les instances constituées et accompagner les porteurs de projets
- Suivre le projet à l'aide de l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des actions et des indicateurs de résultat sur les milieux
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population

2 instances prévues

La mise en œuvre du projet nécessitera de manière classique la mobilisation de types d'instances animées par le Symbo pour suivre, orienter et ajuster les actions :

- Un comité technique,
- Un comité de pilotage.

Constitution d'un Comité Technique du contrat

Il rassemblera les techniciens de plusieurs organismes parties prenantes du Contrat.

La configuration sera la suivante :

- Symbo
- Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL)
- Pays de l'Or Agglomération (POA)
- Communauté de commune du Pays de Lunel (CCPL)
- Communauté d'agglomération de Montpellier (CAM)
- Etat
- Agence de l'Eau
- Région
- Conseil Général.

Le Comité du Bassin de l'Or

La composition du comité de pilotage élargie à des acteurs locaux rencontrés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic partagé était la formule adoptée pour piloter le projet. Dans son Comité Syndical du 12 septembre 2012, le Symbo a délibéré sur la constitution d'un Comité de Bassin de l'Or dont le rôle et la composition seront soumis au Préfet.

Il aura pour mission :

- d'organiser la concertation durant la phase d'élaboration du dossier définitif, en validant l'adéquation entre le choix des actions, leur formulation et les objectifs du contrat;
- d'assurer le suivi de l'exécution du contrat par l'examen de comptes rendus annuels, et en ajustant les orientations en fonction des résultats des études complémentaires
- d'organiser la communication et la sensibilisation auprès des personnes qu'il représente ;
- de mettre en œuvre les modalités de participation du public.

Composition arrêtée :

Collège des Collectivités (18)

Monsieur le Président du Conseil Régional

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Monsieur le Président du SYMBO

M. Membre du Bureau 1 du SYMBO

M. Membre du Bureau 2 du SYMBO

M. Membre du Bureau 3 du SYMBO

M. Membre du Bureau 4 du SYMBO

Monsieur le Président du Syndicat mixte du Bassin du Lez (SyBLE)

Monsieur le Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV)

Monsieur le Président du Syndicat Inter communal d'Assainissement Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)

Monsieur le Président du SIVU d'adduction d'eau du Salaison

Monsieur le Président du SIVU d'assainissement du Salaison

Monsieur le Président du SIVU de la Palus

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Garrigues-Campagne

Collège de l'Etat & Etablissements publics (5)

La Mission Inter Services de l'Eau (MISE Hérault) regroupant les principaux services de l'Etat concernés

Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes de l'Hérault et du Gard

Monsieur le Préfet de la Région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault

.....

Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau RM & C
Collège des Usagers et Professionnels (26)
Monsieur le Directeur interrégional de Saône-Rhône-Méditerranée (VNF)
Monsieur le Directeur de BRL Exploitation
Monsieur le Directeur Régional de RFF
Monsieur le Président de l'ASA de Marsillargues
Monsieur le Président du CEHM
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de l'Hérault
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
Monsieur le Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Monsieur le Président de la Fédération des Caves Coopératives de l'Hérault
Monsieur le Président du CEN LR
Monsieur le Président du CEPRALMAR
Monsieur le Président du SUAMME
Monsieur le Président du Syndicat des Vignerons
Monsieur le Prud'homme Major de Palavas les flots
Monsieur le Président de l'EID Méditerranée
Monsieur le Président SAFER LR
Monsieur le Président COPIL Natura 2000 Etang de Mauguio
Monsieur le Président COPIL Natura 2000 Hautes garrigues du Montpelliérais
Monsieur le Président de l'Office du tourisme du Pays de Lunel
Monsieur le Président de l'Office du tourisme du Pays de l'Or
Monsieur le Président du Comité de tourisme départemental
3 associations locales : Melgueil Environnement, La Grande Motte environnement et CAPNUBAM/ARP

Articulation avec les autres démarches et avec les territoires voisins

Il s'agira globalement de veiller à assurer une bonne articulation entre le contrat de milieu d'une part et les autres programmes de gestion territoriale en cours sur le bassin versant de l'Or : PAPI d'intention (confer ci-dessus) les différentes démarches Natura 2000, SIC Pic Saint Loup et ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais (opérateur Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup), Sites étangs de Mauguio (animateur Symbo) – les différents PAE (Programmes Agro environnementaux) à enjeu eau, Natura 2000 et DFCI existant sur le territoire. D'autre part le bassin versant de l'Or se trouvant entre celui du Vidourle et du Lez une cohérence est à rechercher dans les espaces d'interfaces avec ces bassins versants.

La compatibilité du futur contrat de milieu sera recherchée avec les orientations et objectifs des DOCOB approuvés ainsi que la bonne articulation administrative avec les PAE

Dans ce cadre, le Symbo est l'organisme pouvant être en mesure d'assurer au mieux cette articulation, cette compatibilité et recherche permanente de mise en cohérence des actions. Le Symbo participe à chacun des programmes opérationnels mise en œuvre actuellement sur le territoire ou dans un futur proche.

Les prochaines étapes

Suite à la démarche de diagnostic partagé, on dispose de **plusieurs atouts communs** :

- un **état des lieux** et un **diagnostic** global qui sera le socle de toutes les démarches
- un **périmètre de bassin versant cohérent**, avec éventuellement quelques ajustements administratifs
- un **organe de concertation** déjà engagé : comité de pilotage élargi représentatif des acteurs du territoire et qui préfigure le futur Comité de pilotage du Contrat de bassin versant à instituer
- une **structure porteuse** potentielle : le Symbo
- Des dispositifs de planification identifiés, le PAPI d'intention et le contrat de milieu devront répondre aux enjeux

Le phasage envisagé est le suivant :

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention vient d'être engagée.**
 - Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
 - L'objectif de labellisation PAPI d'Intention est visé pour l'année 2013.
 - Le PAPI d'intention pourrait démarrer début 2014.
- Le dossier de candidature du Symbo au **contrat de Milieu** en vu d'un passage en comité d'agrément en décembre prochain.
- Le Symbo va saisir le Préfet en vue de la constitution d'un Comité de Pilotage du Contrat intitulé « Comité de bassin de l'Or ».
- Le Symbo va aussi engager un appel à projet pour le programme d'action définitif du Contrat de milieu.
- Un comité de pilotage est à prévoir début 2013.
- Un Comité de pilotage printemps - été 2013 sera à organiser pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.
- Il est visé que le contrat de Milieu soit opérationnel fin 2013 - début 2014.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

1

LISTE DES CARTES

- 1 Situation géographique
- 2 Structures administratives
- 3 Évolution de la population de 1999 à 2008
- 4 Occupation du sol en 1990 et 2006
- 5 Infrastructures
- 6 Masses d'eau (SDAGE 2010-2015)
- 7 État qualitatif des masses d'eau souterraines et suivi qualité
- 8 État quantitatif des masses d'eau souterrain et suivi piézométrique
- 9 Réseau hydrographique et autres milieux aquatiques superficiels
- 10 État chimique des masses d'eau superficielle, de transition et littorale (SDAGE RMC)
- 11 État écologique des masses d'eau superficielles et de transition
- 12 Réseau de suivi des eaux superficielles, de transition et littorales
- 13 Gestion concertée des milieux naturels
- 14 Inventaire des milieux naturels
- 15 Protection réglementaire
- 16 Risque Inondation
- 17 Réseau d'eau brute et captages d'eau
- 18 Eau potable
- 19 Périmètres de protection des captages eau potable
- 20 Activités
- 21 Assainissement collectif
- 22 Loisir et tourisme



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Légende

- Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM)
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL)
- Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL)
- Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Divers

- Cours d'eau
- Canaux
- Limite du bassin versant



Fonde de plan: IGN, Paris - BD Carthage®
Sources: SYMBO

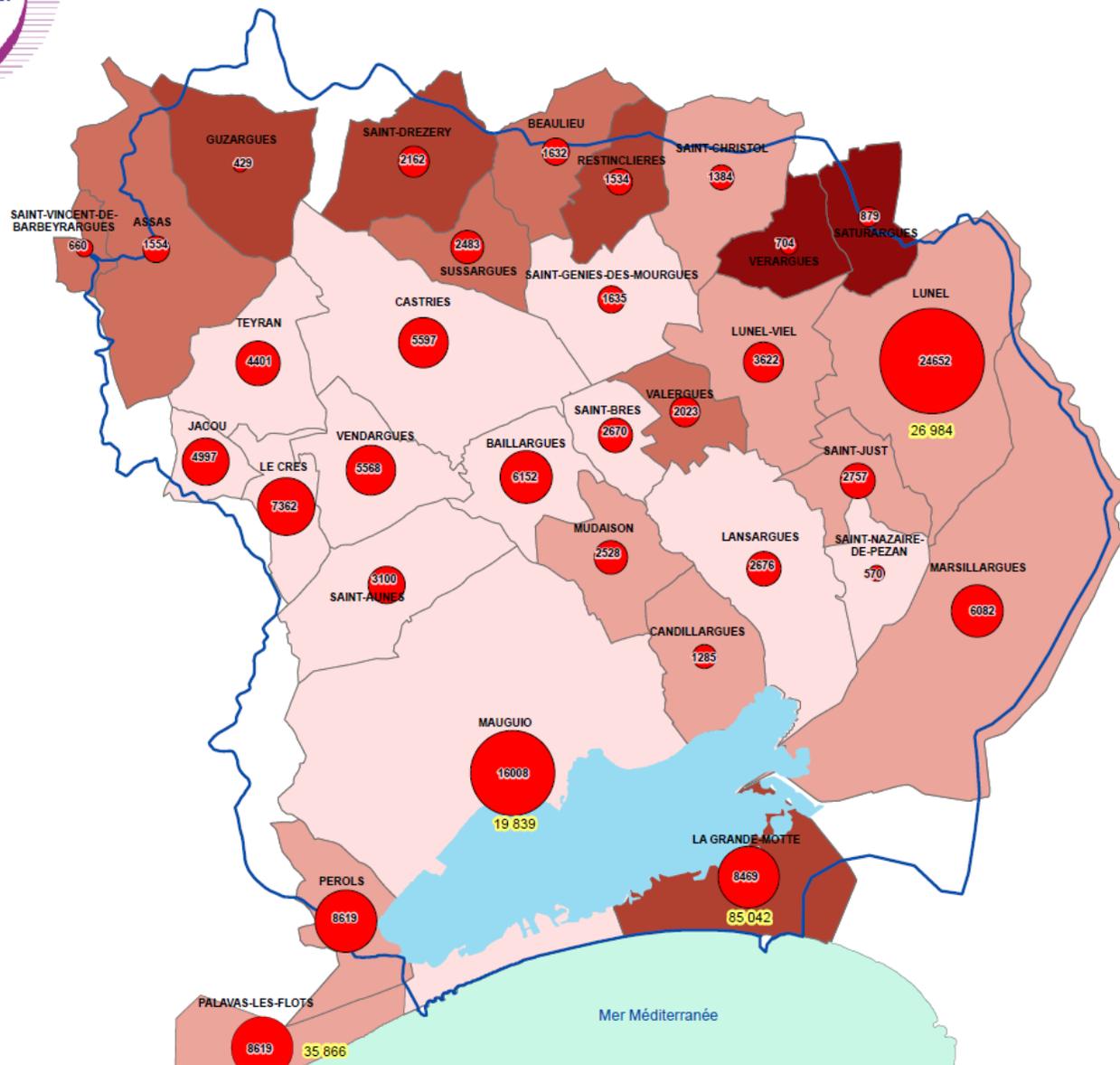




Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

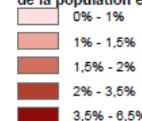
ETAT DES LIEUX

EVOLUTION DE LA POPULATION DE
1999 À 2008

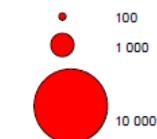


Légende

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2008



Population totale en 2008 (habitant)



85048 Population estimée en 2011

Divers

Limite du bassin versant



Fond de plan: SDAGE 2010-2015
Sources: INSEE 2008



SLJH0001_Population_MXD_SF_nov2011

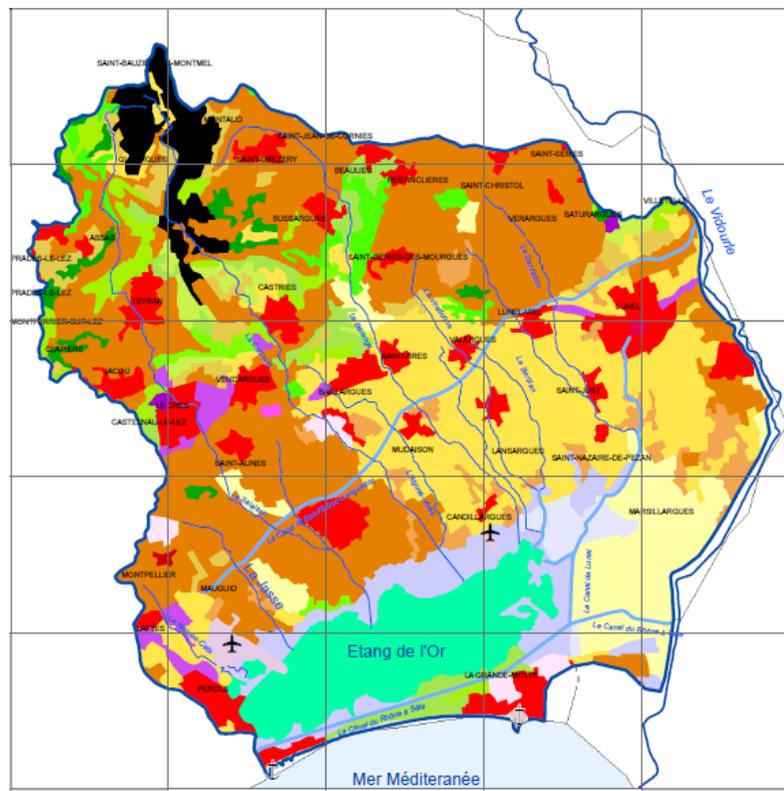
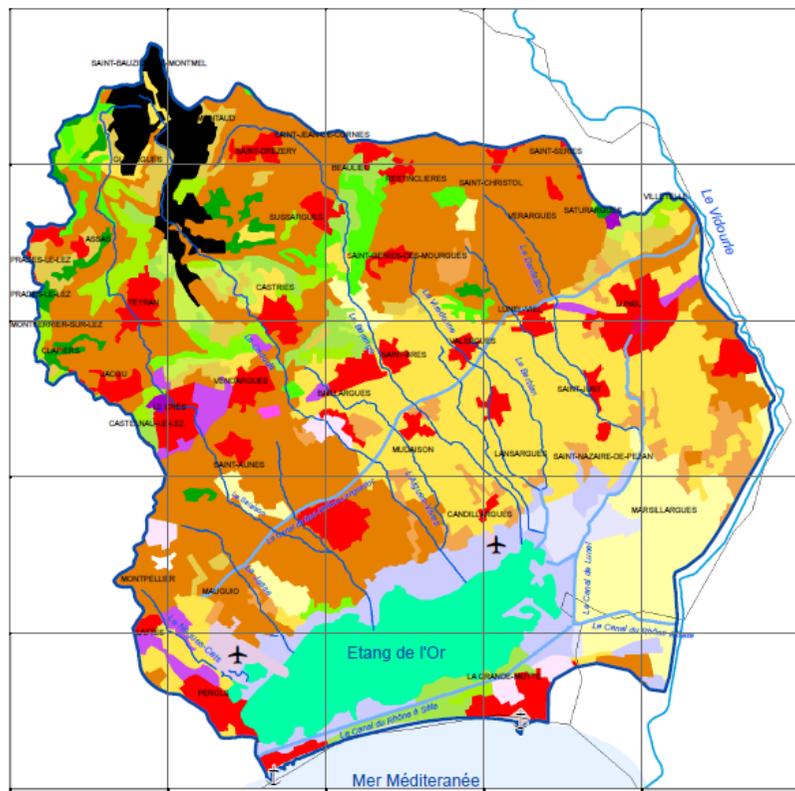
Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

ETAT DES LIEUX

OCCUPATION DU SOL EN 1990 ET 2006

1990

2006



Légende

- | | |
|-------------------------------------|--|
| Tissu urbain continu | Equipements sportifs et de loisirs |
| Tissu urbain discontinu | Terres arables hors périmètres d'irrigation |
| Zones industrielles et commerciales | Vignobles |
| Zones portuaires | Vergers et petits fruits |
| Aéroports | Systèmes culturaux et parcellaires complexes |
| Extraction de matériaux | Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants |
| Chantiers | |

- | | |
|---|--------------------|
| Forêts de feuillus | Zones incendiées |
| Forêts de conifères | Marais maritimes |
| Forêts mélangées | Marais salants |
| Pelouses et pâturages naturels | Lagunes littorales |
| Végétation sclérophylle | Mers et océans |
| Forêt et végétation arbustive en mutation | |
| Plages, dunes et sable | |

Divers

- | |
|--------------------------|
| Cours d'eau |
| Canaux |
| Limites communales |
| Limite du bassin versant |

S11 MENND_LCC_ML_PACE_SF_10/2011

Fond de plan: IGN, Paris-BD Carthage®
Sources: Corine Land Cover 1990, Corine Land Cover 2006, SDAGE 2010-2015

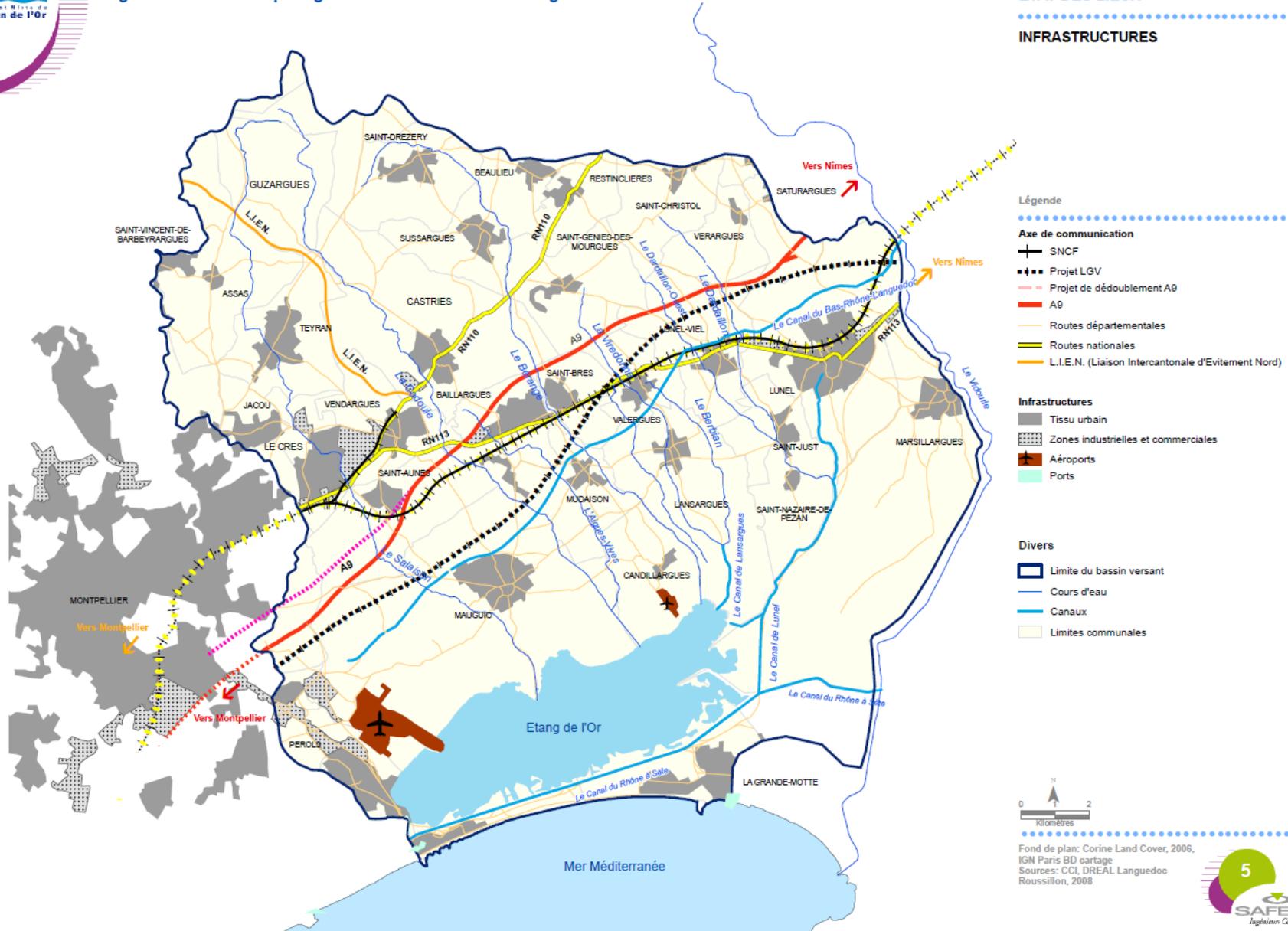




Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

ETAT DES LIEUX

INFRASTRUCTURES



S31 MEM001_Infrastructures_MYO_SP_nov2011



Fond de plan: Corine Land Cover, 2006,
IGN Paris BD cartage
Sources: CCI, DREAL Languedoc
Roussillon, 2008





Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

ETAT DES LIEUX

MASSSES D'EAU (SDAGE 2010-2015)

Légende

Masses d'eau souterraine

- Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète (FR_DD_102)
- Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture (FR_DD_117)
- Calcaires et marnes de l'avant-pli de Montpellier (FR_DD_239)
- Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez (FR_DD_113)
- Calcaires jurassiques pli oriental de Montpellier et extension sous couverture (FR_DD_206)
- Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières (FR_DD_223)

Masses d'eau superficielle

- L'Aigues Vives (FRDR12121)
- La Cadoule (FRDR140)
- Le Berbian (FRDR12122)
- Le Bérange (FRDR138)
- Le Dardaillon (FRDR137)
- Le Salaison (FRDR141)
- Le Vidourle de Sommières à la mer (FRDR134b)
- Le Canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète (FRDR3108b)
- Le Dardaillon-ouest (FRDR10219)
- La Viredonne (FRDR139)

Sous-bassins versant liés par un canal

- Lez Mosson Etangs Palavasiens (FRD_COLR)
- Vidourle (FRD_COLR)

Masse d'eau de transition

- Etang de l'Or (FRDT11a)

Masses d'eau côtière

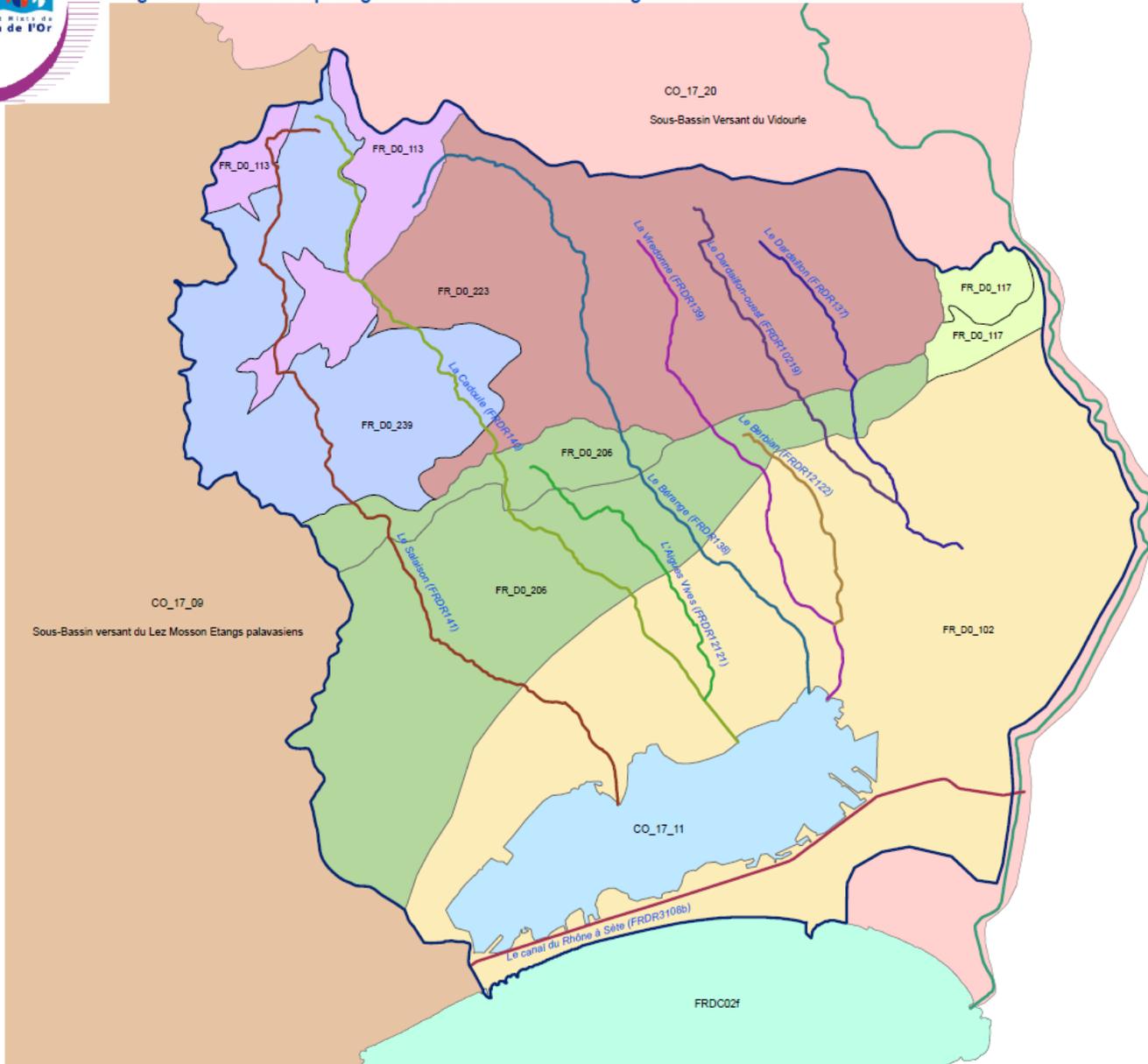
- Frontignan - Pointe de l'Espiguette (FRDC02f)

Divers

- Limite du bassin versant



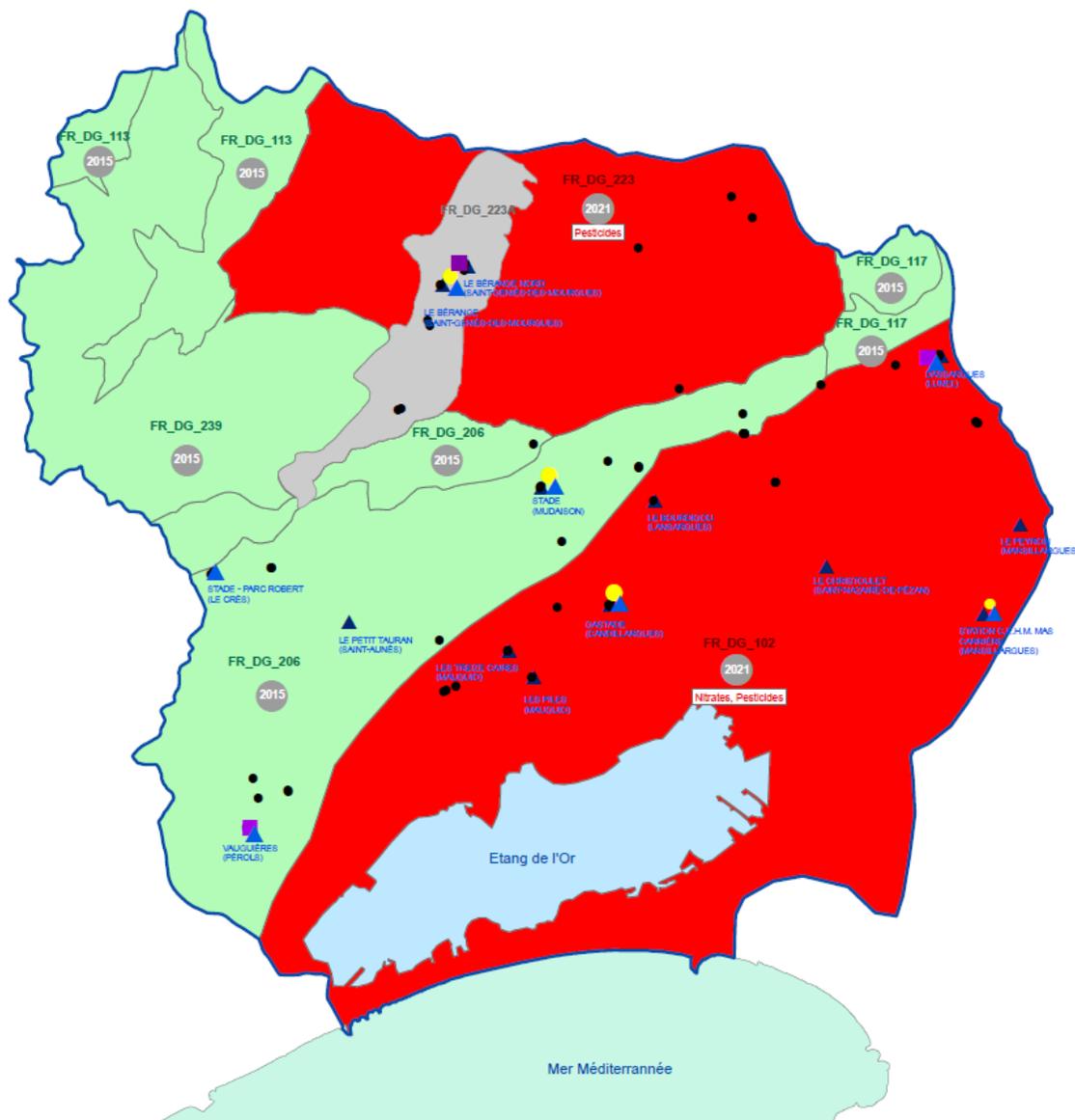
Fond de plan: IGN, Paris - BD Carthage®
Sources: SDAGE 2010-2015



SL1\MEN001_Presentation_masse_eau_MXT_Sp_2011.09



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

ETAT QUALITATIF DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE ET SUIVI QUALITÉ

Légende

Réseaux de surveillance qualité

- Réseau de suivi sanitaire (ARS)
- ▲ Contrôle de Surveillance masse d'eau souterraine (DCE)
- ▲ Contrôle opérationnel masse d'eau souterraine (DCE)
- Réseau départemental du suivi qualitatif des eaux souterraines de l'Hérault
- Réseau patrimonial de suivi qualitatif des eaux souterraines du bassin RMC

Etat chimique (SDAGE 2010-2015)

- Bon FR_DG_206
- Mauvais FR_DG_102
- Inconnu

2015 Objectif de bon état

Pesticides Paramètre déclassant

Divers

■ Limite du bassin versant



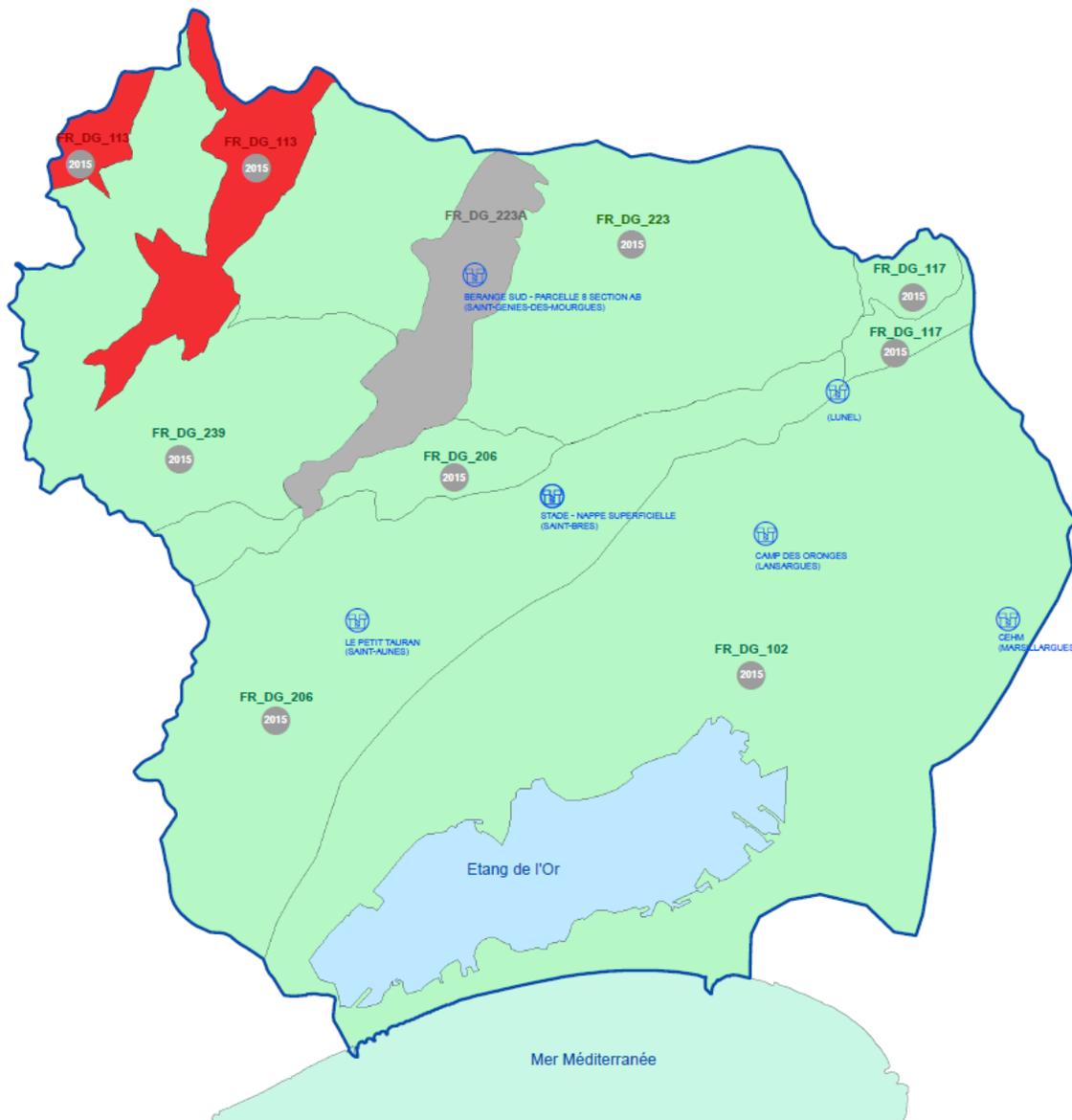
Fond de plan: SDAGE 2010-2015
Sources: SDAGE 2010-2015, Conseil Général de l'Hérault, 2010 ; SYMBO, 2011



S:\1\HERAULT_Bassin de l'Or\Carte\KML\KML_SF_nov2011



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

ETAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU
 SOUTERRAINE ET SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE

Légende

Réseau de suivi du Conseil Général de l'Hérault

⊕ Piézomètre

Etat quantitatif (SDAGE 2010 - 2015)

■ Bon

■ Mauvais

■ Inconnu

⊙ 2015 Objectif de bon état

Divers

▭ Limite du bassin versant



Fond de plan: SDAGE 2010-2015
 Sources: SDAGE 2010-2015;
 Conseil Général de l'Hérault, 2010;
 DREAL Languedoc Roussillon, 2011





Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

ETAT DES LIEUX

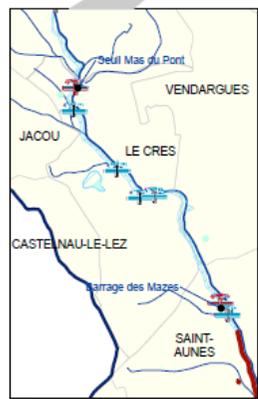
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
ET AUTRES MILIEUX AQUATIQUES
SUPERFICIELS

Légende

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Canaux
- Milieux naturels**
- Mares
- Digues
- ▨ Zones humides
- Obstacles**
- ⊕ Barrages anti-sel
- ⊕ Seuils
- ⊕ Seuils "Ouvrages Grenelle "
- Stations hydrométriques**
- ⊕ Station du Dardailon (en service de 1988 à 2000)
- ⊕ Station de Mauguio (en service de 1986 à aujourd'hui)
- Divers**
- ▭ Limites communales
- ▭ Limite du bassin versant



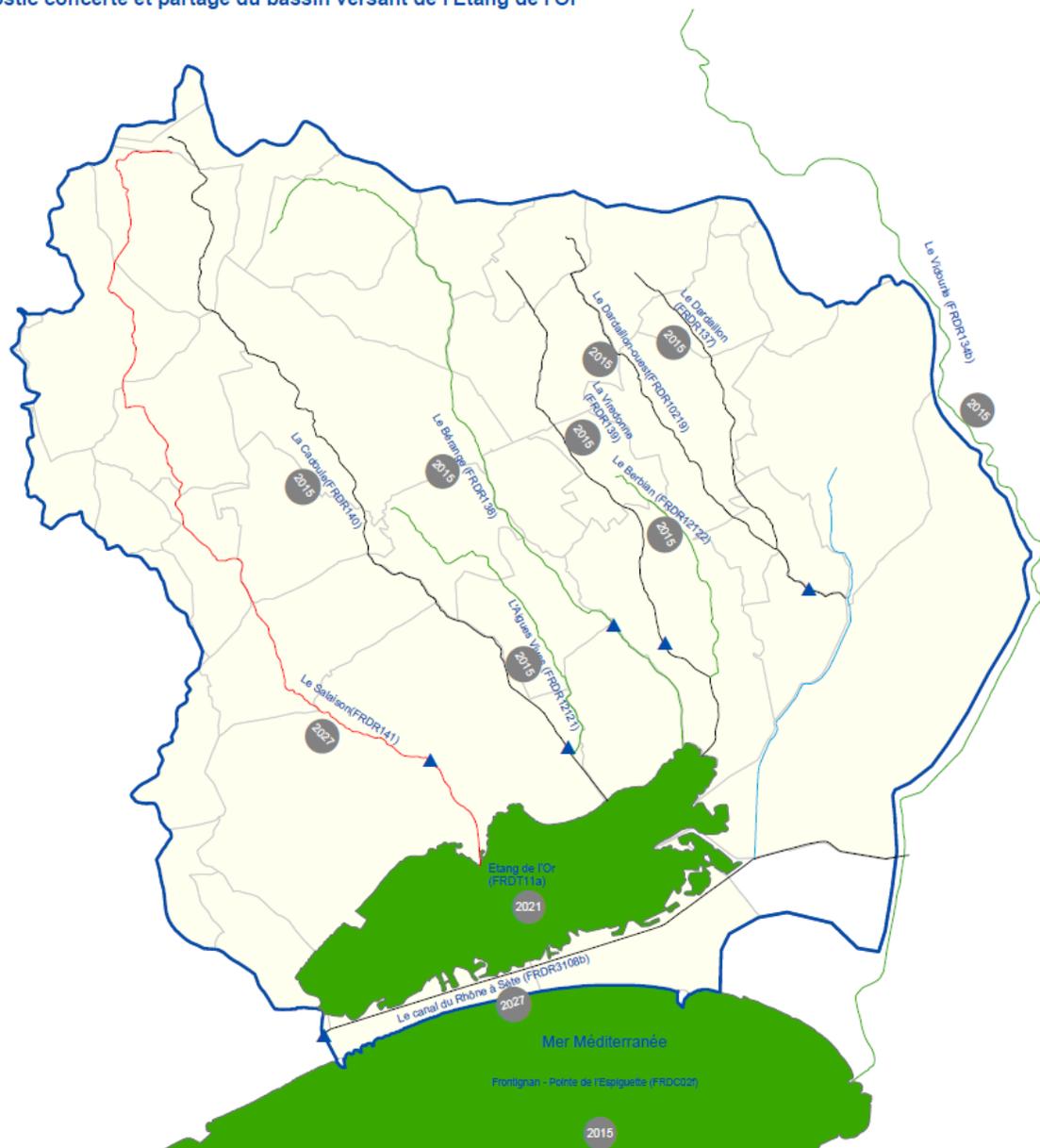
Fond de plan: SDAGE 2010-2015, IGN, Paris- BD Carthage®.
Sources: SYMBO, 2010; SIATEO, 2010, ONEMA, 2010; Conseil Général de l'Hérault, 2010



SI JINBNO L_Hydrologie_AKD_SF_rev1011



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE, DE TRANSITION ET LITTORALES (SDAGE RMC)

Légende

MASSES D'EAU SUPERFICIELLES
 Etat chimique (SDAGE 2010-2015)

- Bon état
- Etat mauvais
- Indéterminé

Réseau de surveillance qualité (DCE)

- ▲ Réseau de Contrôle Opérationnel

MASSES D'EAU DE TRANSITION
 Etat chimique (SDAGE 2010-2015)

- Bon état
- 2021 Objectif de bon état

Divers

- Limites communales
- ▭ Limite du bassin versant



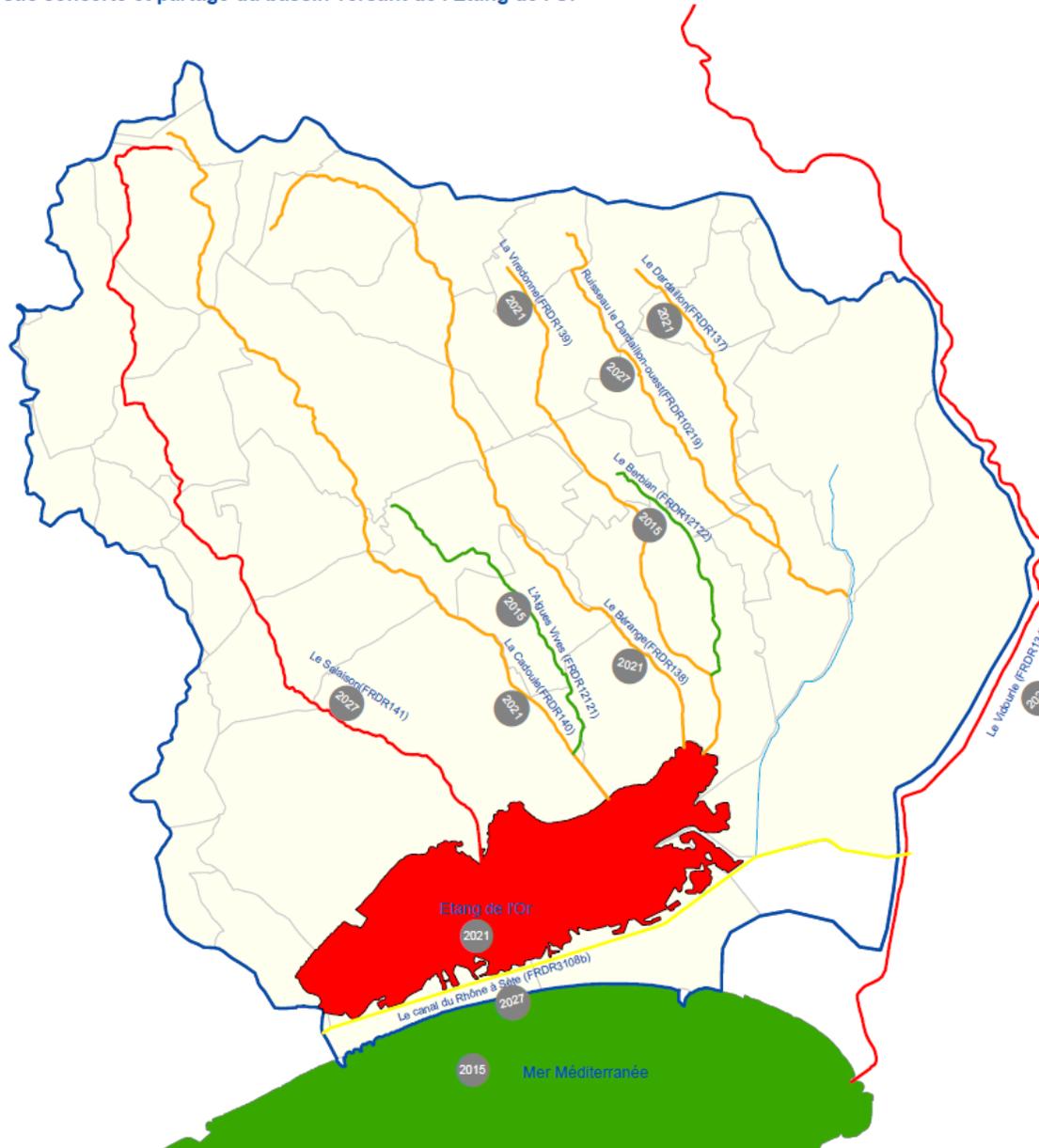
Fond de plan: SDAGE 2010-2011
 Sources: SDAGE 2010-2011;
 Conseil Général de L'Hérault, 2009;
 ADES, 2011



SI_MHENV01_L'eau_sap_elec_chim_AVD_SF_nov2011



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

ETAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU
SUPERFICIELLE ET DE TRANSITION

Légende

MASSES D'EAU SUPERFICIELLE
Etat écologique (SDAGE 2010-2015)

- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais

MASSES D'EAU DE TRANSITION
Etat écologique (SDAGE 2010-2015)

- Etat mauvais

MASSES D'EAU CÔTIÈRE
Etat écologique (SDAGE 2010-2015)

- Bon état

2015 Objectif de bon état

Divers

- Limites communales
- Limite du bassin versant



Fond de plan: SDAGE 2010-2011
Sources: SDAGE 2010-2011;
Conseil Général de L'Hérault, 2009;
ADES, 2011



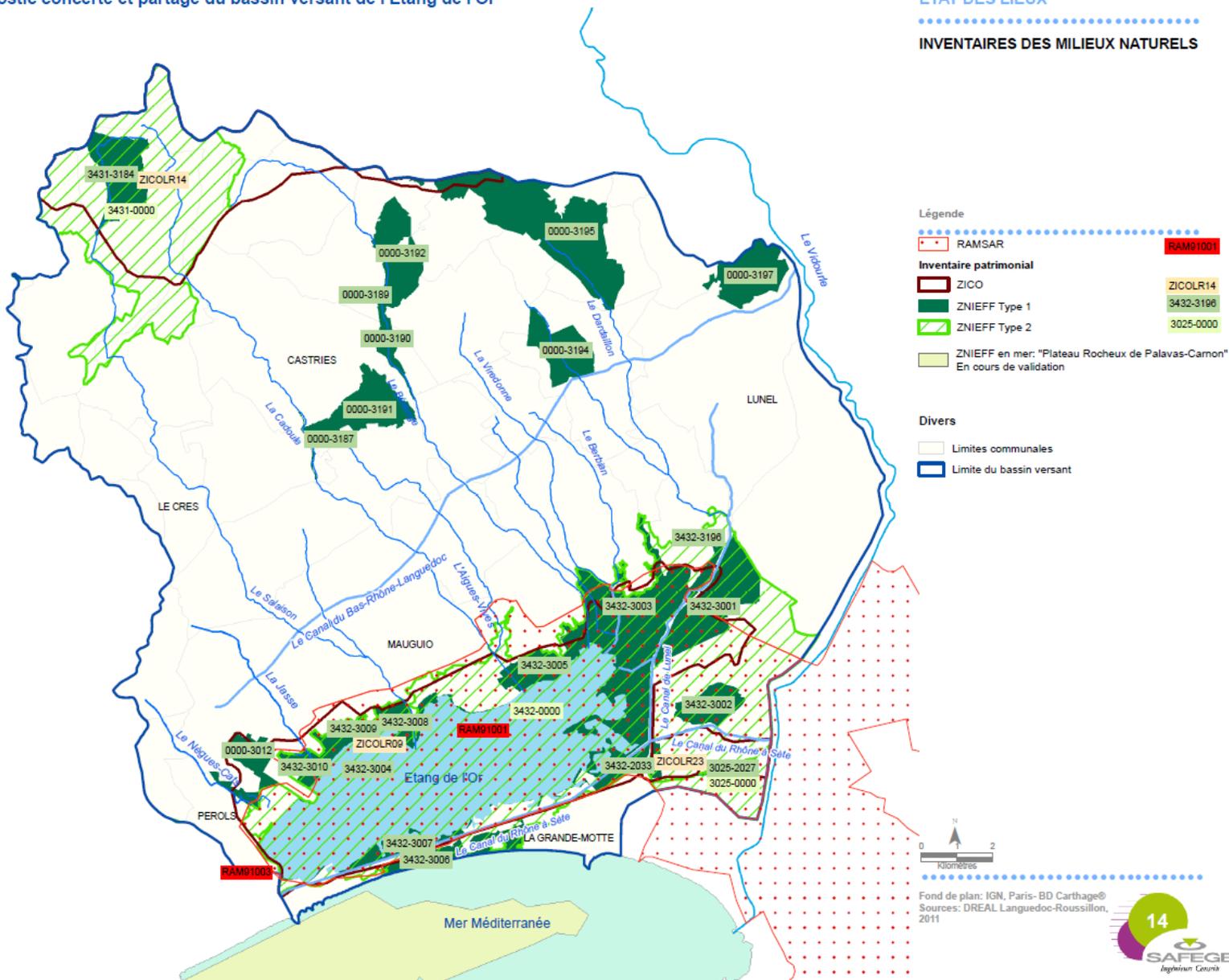
S:\1\NE\001_aval_wqd_ave_000_1\02_SF_m02011



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

ETAT DES LIEUX

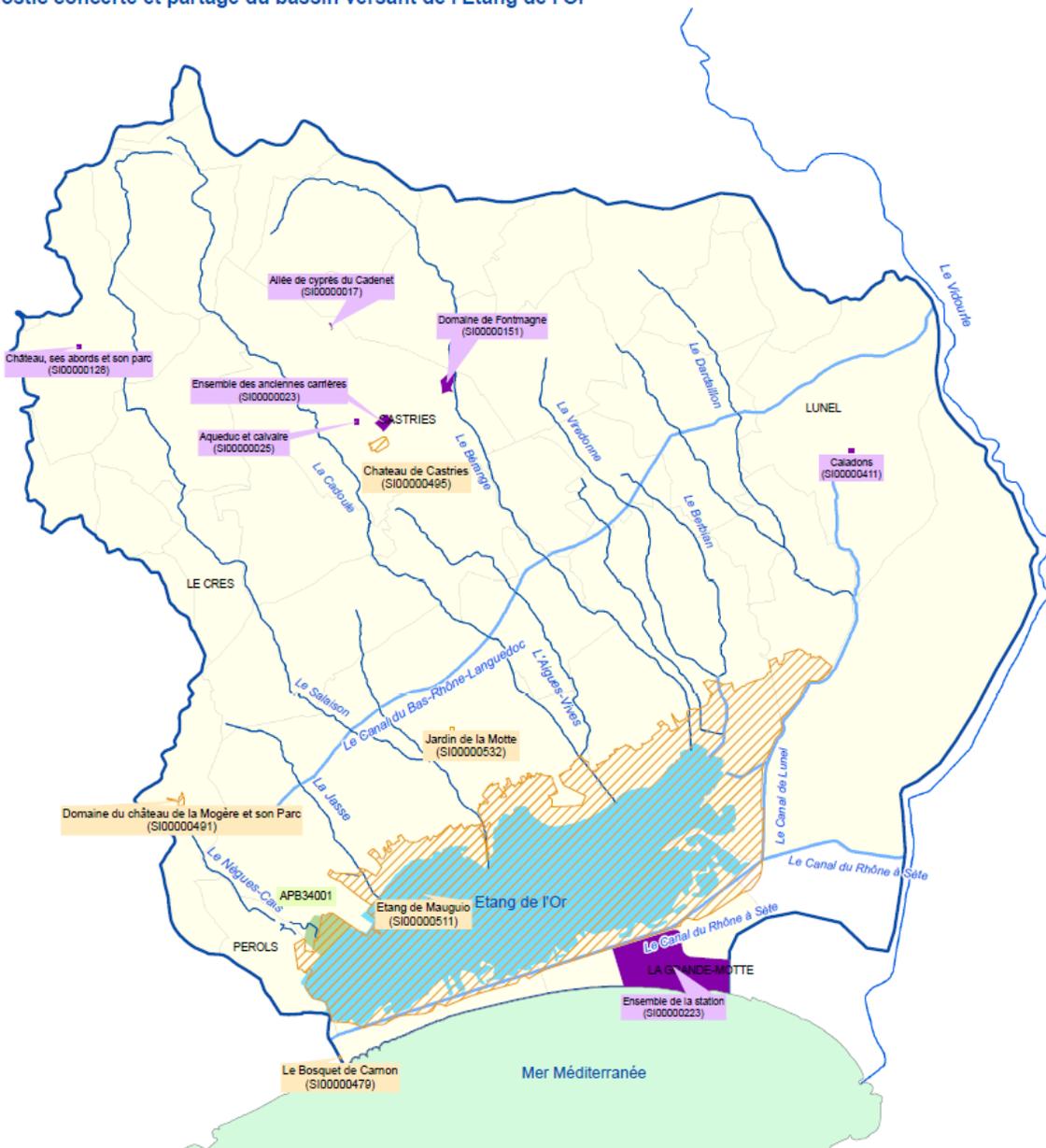
INVENTAIRES DES MILIEUX NATURELS



S111NE001_invent2_M02_SF_0011



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Légende

- Arrêté de Protection du Biotope APB34001
- Site inscrit SI0000223
- Site classé SI0000525

Divers

- Limite du bassin versant
- Limites communales

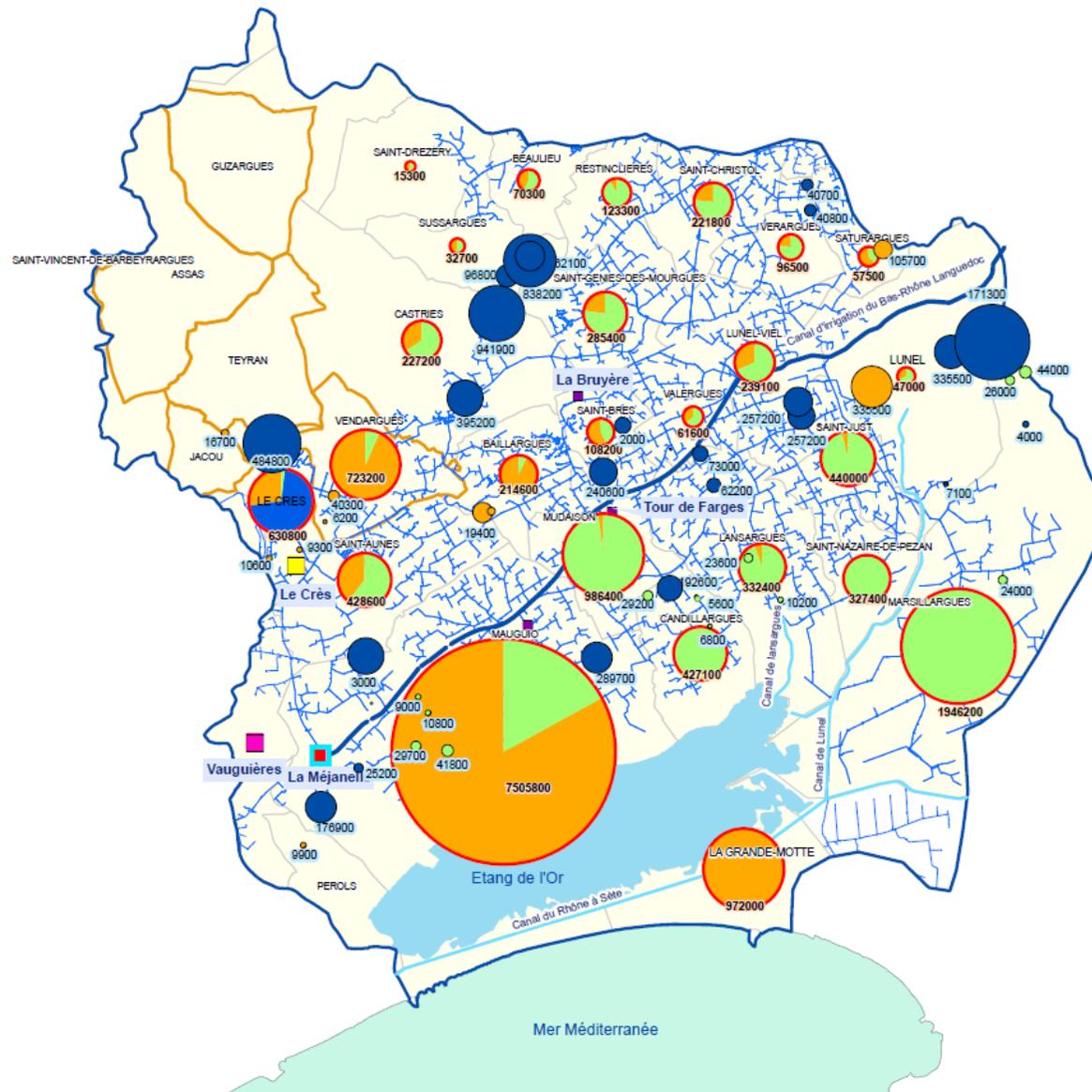


Fond de plan: IGN, Paris-BD Carthage®
 Sources: DREAL Languedoc-Roussillon,
 2011, Conservatoire du Littoral, 2011;
 Conseil Général de l'Hérault, 2011





Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

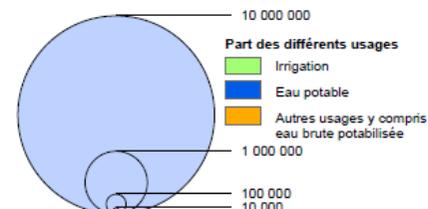


ETAT DES LIEUX

RESEAU D'EAU BRUTE ET CAPTAGES D'EAU

Légende

Volume d'eau délivré par BRL par commune 87500
ou par captage (m3) 87500
(Point centré sur la commune ou le captage concerné)



- Volumes d'eau délivrés par BRL
- Station d'eau potable alimentée par BRL
- Station d'eau potable concession BRL
- Station de pompage Mejanelle
- Principales stations de pompage concession BRL

Réseau BRL

- Canaux
- Réseau d'adduction du Bas Rhône Languedoc

Syndicat d'eau brute

- S.I.T.I.V. du Saison

Divers

- Canaux hors BRL
- Limites communales
- Limite du Bassin versant



Fond de plan:IGN, Paris-BD Carthage®
Sources: BRL, 2011; Conseil Général d
e l'Hérault, 2010;ARS Languedoc-
Roussillon, 2011





Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

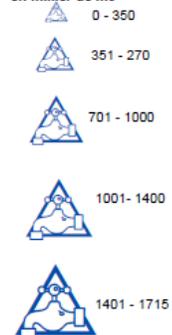
ETAT DES LIEUX

EAU POTABLE



Légende

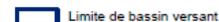
Volume délivré par les captages eau potable en millier de m³



Structures compétentes en eau potable



Divers



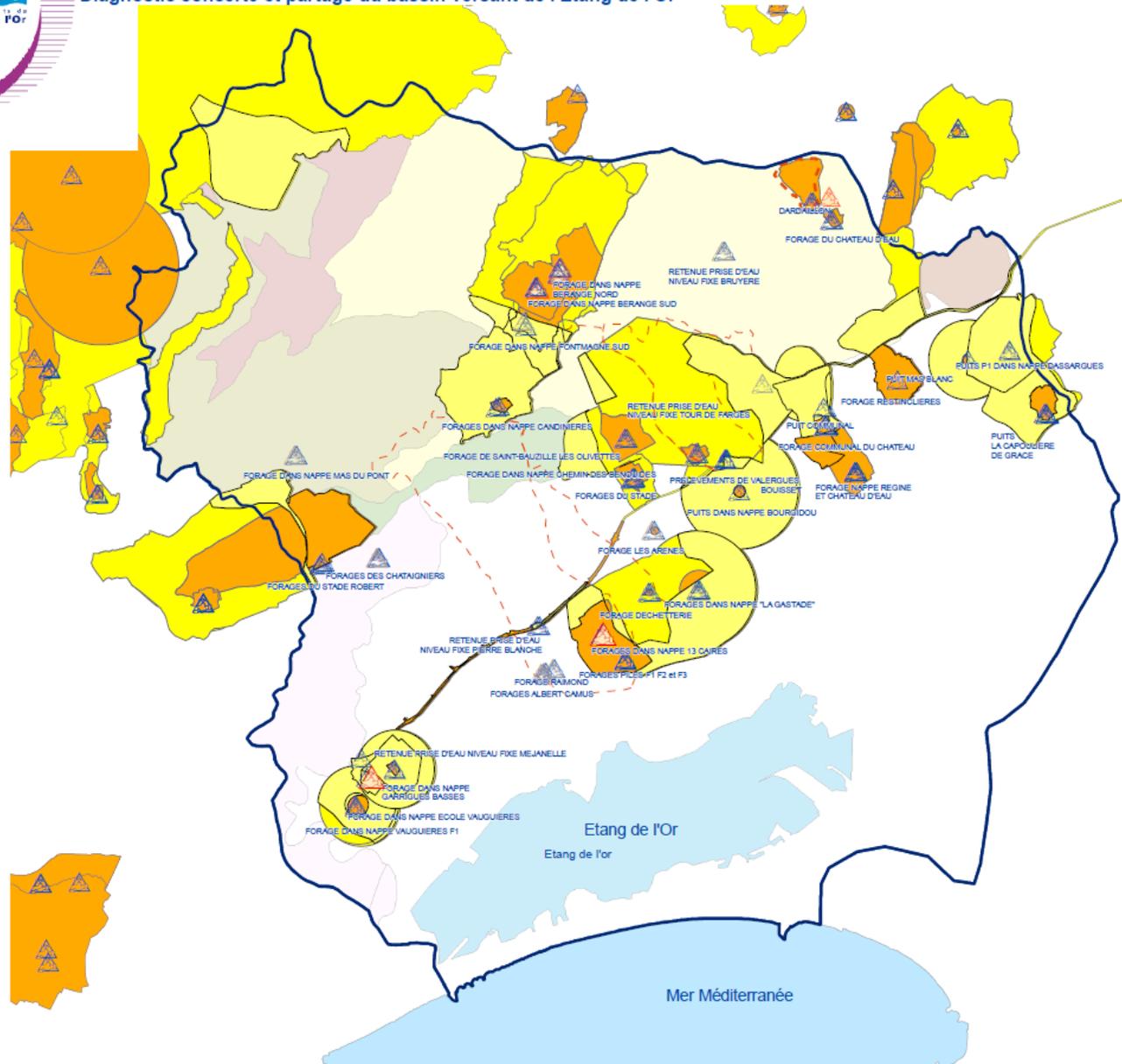
Fond de plan: SDAGE 2010-2015
Sources: Agence de l'eau, 2009; ARS, 2011



S11.MEMOUL_AEP_MVD_SF_09/02/2011



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES EAU POTABLE

Légende

Captages d'eau potable

- Captage AEP exploité
- Captage non exploité

Mesures de protection

- Captages prioritaires
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection immédiat
- Aire d'alimentation des captages

Aquifères

- Calcaires du Crétacé supérieur des garrigues nimoises
- Calcaires et marnes jurassiques du système karstique de la source du Lez
- Calcaires et marnes Eocènes et Oligocènes de l'avant pli de Montpellier
- Calcaires jurassiques du Pli Oriental de Montpellier
- Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries-Sommières
- Etang
- Sables et marnes tertiaires du secteur de Montpellier
- Alluvions quaternaires du Vidourle
- Alluvions quaternaires et villafranchiennes entre le Vidourle et le Lez

Divers

- Limite de bassin versant

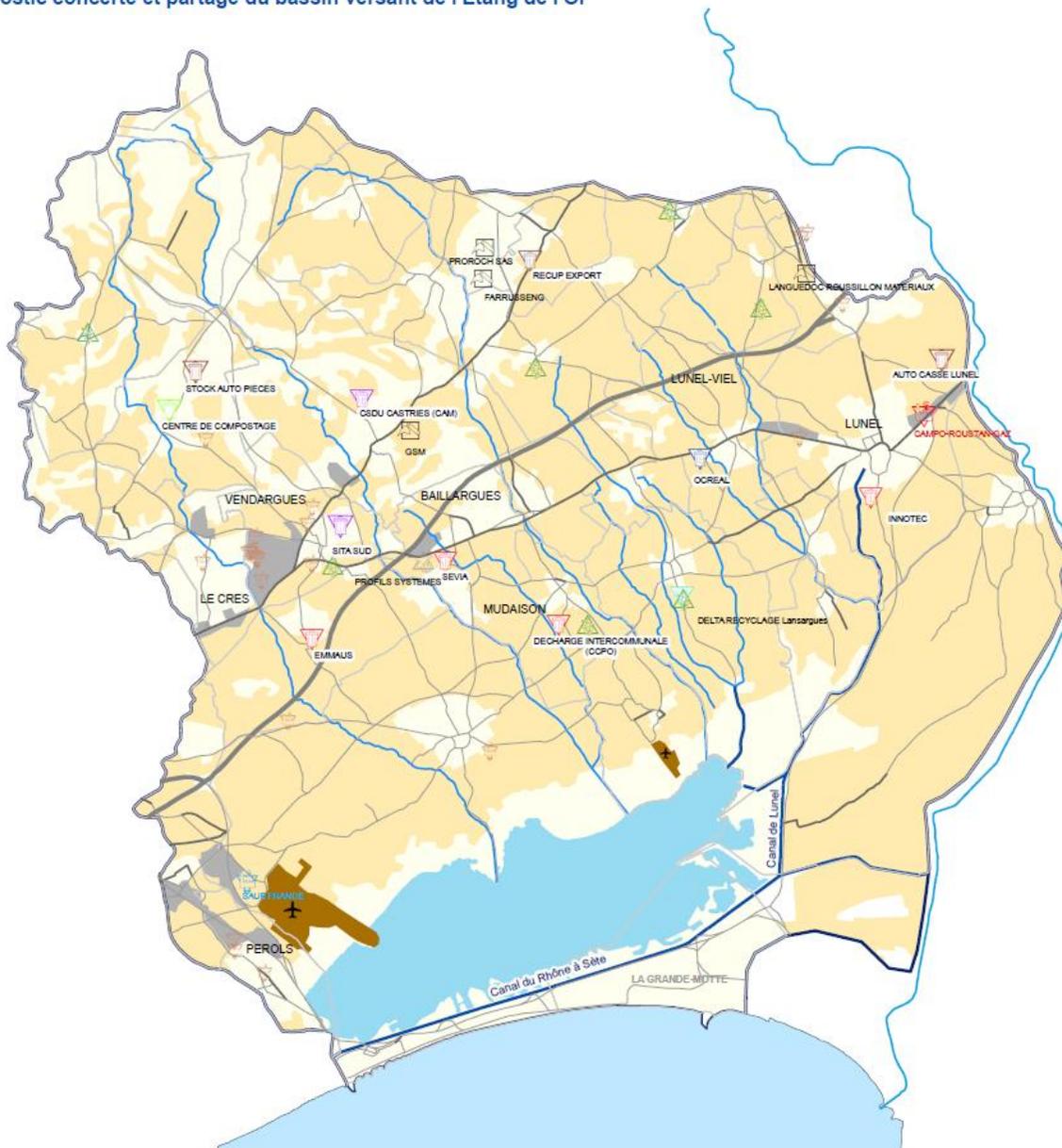


Fond de plan: SDAGE 2010-2015
Sources: Agence de l'eau, 2009; ARS, 2011





Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

ACTIVITÉS

Légende

Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE)- Dechets

- Tri
- Stockage en ISDND
- Compostage
- Incinérateur
- Déchèterie
- Récupération, dépôts de ferrailles

Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation- Autres

- Carrières
- Production d'eau
- Métallurgie des métaux non ferreux, affinage
- Autres
- Caves coopératives

ICPE classées SEVESO

Occupation du sol

- Aéroports
- Zones industrielles et commerciales
- Surfaces agricoles
- A9
- Routes nationales
- Routes départementales

Divers

- Canaux
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limite du bassin versant



Fond de plan: Corine Land Cover, 2006,
IGN Paris BD cartage
Sources: CCI, DREAL Languedoc
Roussillon 2008





Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or



ETAT DES LIEUX

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Légende

- Stations d'épuration
- Stations d'épuration amenées à disparaître et date de disparition
- Stations d'épuration amenées à augmenter leur capacité
- Projets de stations d'épuration

Capacité des stations d'épuration

- 220 - 2000 EH
- 2001 - 10000 EH
- 10001 - 40000 EH
- 40001 - 65000 EH

- Positionnement des points de rejets des stations d'épuration

Structures compétentes en assainissement collectif

- Communauté d'Agglomération de Montpellier
- Pays de l'Or Agglomération
- SIVU de la Palus
- Syndicat intercommunal d'eaux usées du Salaison
- SIVU de Saint-Séries Saturargues
- Régies communales

Divers

- Cours d'eau
- Canaux
- Limites communales
- Limite de bassin versant



Fond de plan: IGN, Paris- BD Carthage ©,
Sources: SATESE, 2011; Site internet
Assainissement Durable, 2011



511HEW001_STEP_AKD_SF_mav2012



Diagnostic concerté et partagé du bassin versant de l'Etang de l'Or

ETAT DES LIEUX

LOISIRS ET TOURISME



Légende

Activités terrestres

- Réseau vert
- Chemin de Grande Randonnée (GR)
- Chemin de Saint Jacques de Compostelle
- Sentier Equestre
- Sentier Promenade et Randonnée (PR) inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)
- Sentier Promenade et Randonnée (PR) autre
- Sentiers de promenade
- Forêts et pelouses
- Sports de plein air (acrobranche, tir à l'arc, parcours sportifs)
- Clubs Hippiques
- Golf
- Camping

Axes de communication

- A9
- Routes nationales
- Routes départementales

Activités littorales

- Base nautique
- Port de plaisance
- Site de baignade
- Plages

Divers

- Cours d'eau
- Canaux
- Limites communales
- Limite du bassin versant



Fonde de plan:IGN, Paris - SCAN 250,
Google Map, 2011
Sources: ARS, 2011; Hérault Sports, 2011;
Conseil Général de l'Hérault, 2011
SYMBO, 2010

